

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Vendredi 24 janvier 2020 à Port-en-Bessin
Pêche/Éoliennes : quels bénéfices, quels risques ?

SALLE/ADRESSE :	Salle des fêtes – rue Bourg – 14 520 Port-en-Bessin-Huppain
PARTICIPANTS :	90 personnes
DÉBUT > FIN :	14 h 15 à 17 h 15 (durée du REC : 3 h 01)
QUESTIONS-RÉPONSES :	23 questions

CPDP

M^{me}	Martine	BARTOLOMEI	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Mireille	HEERS	Membre de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	David	PROTHAIS	Animateur
M^{me}	Camille	VOGEL	IFREMER
M^{me}	Sophie	BÖRNER	Conseillère municipale d'Ouistreham
M.	Pierre	GUILLAUME	<i>La Renaissance du Bessin</i>
M.	Nicolas	LEBLANC	CRPMEM Normandie
M^{me}	Simone	RENOUF	Adjointe au maire de Port-en-Bessin-Huppain
M^{me}	Véronique	LEROUX	Le GRAPE
M.	Louis	DU PASQUIER	Maître d'ouvrage
M.	Jean-Jacques	BENOIT	Citoyen
M.	Jérôme	VICQUELIN	Pêcheur et conseiller municipal
M.	Damien	LEVALLOIS	DREAL Normandie
M^{me}	Alexia	COURDANT	CRPMEM Normandie
M.	Marc	DELAHAYE	CRPMEM Normandie
M.	Mathieu	VINARD	OPN (Organisation des pêcheurs normands)
M.	Éric	FOUCHER	IFREMER
M.	Léon	LEMONIER	Retraité
M.	Patrick	JULITA	Citoyen de Port-en-Bessin-Huppain
M.	Vivien	MOLINENGO	RTE
M.	Jean	LORILLU	OPBN (Organisation de producteurs de basse normandie)
M.	Nicolas	MAIRE	PREMAR



M.	Giorgio	CAVALIERI	Citoyen de Port-en-Bessin-Huppain
M.	Dimitri	ROGOFF	CRPM Normandie
M.	Roger	LOTTIN	Retraité



M. David PROTHAIS, animateur

Messieurs, Mesdames, je vous propose de commencer la réunion. Bonjour à tous, et merci d'être là et de l'intérêt que vous portez à ce débat public. Je vais commencer par me présenter. Je m'appelle David PROTHAIS et je suis missionné par la Commission particulière du débat public qui organise ce débat pour animer la réunion de cet après-midi.

Je vais vous faire un petit mot introductif pour vous présenter un peu le cadre de cette réunion. Ensuite, on aura une série d'interventions et d'échanges avec vous pour creuser le sujet de ce projet d'appel d'offres qui est mis en débat. Cette réunion est particulière. Elle porte sur un sujet précis : peut-on faire cohabiter durablement pêche professionnelle et exploitation éolienne ? Vous voyez, c'est sous forme de question. On ne va pas y répondre aujourd'hui parce que la question est complexe, mais on va essayer de l'approfondir le plus possible, et d'entendre les différentes positions des uns et des autres.

Je tiens à dire, en tant qu'animateur, que je me dois d'incarner la neutralité et l'indépendance de la Commission particulière du débat public qui me donne cette tâche d'animation de la réunion. Je n'ai pas à donner mon avis. Je suis là pour assurer que le dialogue puisse se faire dans de bonnes conditions. Je pense que c'est important pour tout le monde et pour recueillir la variété des avis et des positions que l'on peut avoir sur ce sujet. C'est un sujet, on le sait, qui est difficile, qui peut être conflictuel, mais le débat est là pour entendre toutes les voix, pour recueillir toutes les voix. Et la Commission particulière du débat public s'engage à les entendre, à les retranscrire et à les porter, mais aussi à faire un rapport pour que les pouvoirs publics et la société dans son ensemble puissent savoir ce que l'on pense de cette question.

Cette réunion a lieu dans le cadre d'un débat qui se déroule sur plusieurs mois. Il a commencé le 15 novembre et va se clore le 15 mai. La rencontre de Port-en-Bessin-Huppain se situe dans une première phase où la Commission particulière du débat public a souhaité partager un certain nombre de connaissances, faire l'état des connaissances sur le dossier. On a une succession de rencontres qui ont déjà eu lieu et d'autres vont encore avoir lieu. Il y a notamment une réunion similaire sur un sujet similaire à celui d'aujourd'hui au Tréport la semaine prochaine, vendredi prochain. On a aussi une visite du port. Je le glisse d'ailleurs demain à Port-en-Bessin-Huppain pour les personnes ici présentes qui voudraient découvrir le port pour celles qui ne le connaissent pas encore ou qui ne sont pas de la réunion. On est dans une phase un peu particulière où la priorité est le partage des connaissances pour débattre correctement sur le sujet. C'est nécessaire de partager un certain nombre d'informations. On aura un bilan qui sera établi de cette première phase à Rouen, le 8 février, ce qui permettra de passer à l'étape d'après, qui est la construction de scénarios, et enfin de débattre carte sur table. Quand on parle de constructions de scénarios, c'est parce que l'objet de ce débat porte sur un projet d'appel d'offres pour lequel il faut identifier des zones propices ou non à l'éolien en mer. Ça ne veut pas dire, et je tiens à le préciser puisque ça fait l'objet d'un article de presse récent, que le scénario 0 ne fait pas partie du débat. La Commission particulière du débat public est là pour discuter de toutes les options. Il se peut que l'option soit de dire qu'il n'y a pas de zone propice. Ça fait partie des choses qui peuvent être dites. Il peut y en avoir une, deux ou trois... La Commission particulière du débat public est là pour balayer l'ensemble des possibilités.

Pour vous présenter un peu le sujet du jour et les intervenants, il y a un certain nombre d'intervenants qui sont invités, comme je vous le disais. L'idée est de partager des connaissances, donc c'est bien de multiplier les regards. On va tenter un mot introductif court pour vous présenter, après un mot d'accueil de Mme RENOUF qui est première adjointe au maire, en cinq minutes la Commission particulière du débat public d'une part et le projet d'appel d'offres d'autre part pour donner le cadre global du projet.

Puis, on va rentrer dans le vif du sujet qui est la question du jour sur la cohabitation entre pêche professionnelle et exploitation éolienne. Le premier thème porte sur la ressource halieutique et les questions de localisation d'un éventuel parc. On va voir des points de vue différents. La DREAL va présenter les données pêche dont elle dispose. M. ROGOFF va présenter la position du comité des pêches. L'IFREMER va présenter un certain nombre d'études précises sur le suivi de la coquille Saint-Jacques et l'impact sur les câbles électriques. Donc, vous voyez un premier jet de présentation. Je vous rassure, on n'est pas là pour deux heures de conférence. À chaque fois, vous allez pouvoir prendre la parole après chaque intervention. On est là pour échanger.



Dans une seconde partie de réunion, on va adresser plus spécifiquement les questions de navigation et de sécurité au sein des parcs, en abordant avec RTE un retour d'expérience sur le raccordement de parcs offshore et des questions de pêche, et de la préfecture maritime sur les questions de navigation et de sécurité.

Est-ce que ça vous semble clair sur le périmètre d'échanges ?

On va se fixer de petites règles du jeu, si vous le voulez bien, que je me chargerais d'appliquer. Juste par principe, on a proposé et demandé aux intervenants d'avoir des présentations de dix minutes maximum, et je propose d'être assez intransigeant à ce sujet. Les propos introductifs seront même plus courts pour la présentation du débat et du projet d'appel d'offres. On a proposé cinq minutes pour vous donner la parole, parce qu'on est là pour échanger le plus possible. On aura donc des séquences à l'issue de chaque intervention de dix minutes. On aura dix minutes d'échanges pour creuser le sujet. Enfin, on aura un temps d'échanges un peu libre avant la fin de la réunion, parce qu'une fois qu'on aura épuisé notre copieux programme, pour échanger si l'on a vu un sujet un peu lourd qui n'a pas pu être traité au cours du programme et creuser ce sujet.

Je vous propose trois règles.

- Je vous demande de bien vouloir lever la main pour demander la parole. On a des micros. Ça nous permet de vous donner le micro. La réunion est enregistrée. Si vous parlez à côté du micro, on ne vous enregistre pas, c'est dommage...
- Je vous demande de vous présenter quand on vous donne le micro, comme ça l'on sait qui parle. C'est plus agréable et confortable pour tout le monde. C'est pour la prise de parole. Je vous propose que l'on reste courtois et bienveillants les uns vis-à-vis des autres. On est là pour échanger, pour débattre. On peut avoir des points de vue divergents et le dire poliment et simplement. C'est important pour que l'on puisse avoir une bonne qualité d'échanges.
- Enfin, je vous propose de maîtriser notre temps de parole. On a des séquences de dix minutes. Si chaque personne prend la parole dix minutes, ça va empêcher quelqu'un d'autre peut-être de parler. On est assez nombreux ce soir. On peut s'en satisfaire parce qu'on ne sait jamais à l'avance qui va venir. On voit que quasiment toutes les chaises sont prises. Ça montre votre intérêt pour ce débat. On va essayer de tous pouvoir parler. C'est un peu l'objectif que chacun qui a quelque chose à dire peut le dire. Ça passe par un partage de temps de parole.

Est-ce que l'on est d'accord sur ces règles ? Est-ce que vous m'autorisez à les appliquer à chacun d'entre nous ? Tout va bien.

Je vais passer la parole à Mme RENOUF pour un mot d'accueil de Port-en-Bessin-Huppain. Merci.

Mme Simone RENOUF, première adjointe au maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain

Bonjour à tous. Bienvenue à Port-en-Bessin-Huppain. Nous sommes heureux que Port-en-Bessin-Huppain ait été choisi pour ce premier débat. La pêche est un élément important de l'activité locale. Nous sommes très sensibles aux projets qui peuvent affecter la pêche. Bien que nous soyons ouverts aux énergies renouvelables, M. le Maire ne pouvant assister à ce débat m'a demandé de rappeler que la position de la municipalité sera celle des pêcheurs avec lesquels nous sommes totalement solidaires. Bon débat.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame, pour cette introduction. Je vais maintenant inviter Mireille HEERS, de la Commission particulière du débat public, à nous dire quelques mots en cinq minutes sur le débat public.

Mme Mireille HEERS, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je regarde ma montre parce que je suis souvent trop bavarde. Je suis Mireille HEERS. Je n'ai pas organisé cette rencontre. C'est ma collègue, Martine BARTOLOMEI qui est là tout en jaune. Elle est bien visible. Gilles VRAIN a aussi contribué à cette organisation, mais il n'est pas là aujourd'hui. Nous sommes une équipe de six ou sept personnes désignées par la Commission nationale du débat public. Nationale ne veut pas dire État. Cela veut dire que ça concerne tout le territoire français. Cette Commission est une autorité administrative indépendante. Je suis juriste. Je suis magistrate. J'ai présidé le tribunal administratif de Rouen plusieurs années, donc je connais la Normandie, mais moins cette partie-là que l'autre. Je vais faire attention à ne pas parler trop de droit. Le slogan de la CNDP est de vous donner la parole et de la faire entendre. Ce type de réunion organisée ici correspond à ça. C'est pour ça qu'on ne doit pas parler trop longtemps, mais il faut fournir au grand public – dans la salle ici, il y a certainement des parties prenantes, des pêcheurs, etc., l'administration,



l'État – des informations en direct et de sources croisées, de manière à ce qu'elles soient très complètes et qu'elles reflètent autant que possible tous les points de vue. Le problème, dans la société d'aujourd'hui est que tout le monde met en cause la véracité et la légitimité de ce que son voisin dit. On n'est pas dans une société de confiance. C'est le moins que l'on puisse dire...

Comment rétablir la confiance ? C'est en donnant la parole à tout le monde. Tout le monde qui souhaite s'exprimer, ou qui a quelque chose à dire, a la possibilité de le faire, et c'est l'objet de nos rencontres.

Je voulais aussi excuser le président de notre Commission, Francis BEAUCIRE. Il n'a pas démissionné. Je dis ça en plaisantant... C'est tout simplement qu'il est trop occupé et m'a demandé de l'excuser. Nous organisons vraiment beaucoup de rencontres et ça s'est accéléré depuis un mois. Il y avait le Havre samedi dernier où j'étais. Il y aura le Tréport dans quelques jours aussi. Il ne peut pas être partout, tout simplement. Nous sommes des professionnels. Nous sommes volontaires pour être désignés pour organiser ces rencontres. Nous sommes quasiment bénévoles. On est tous des professionnels à temps plein. Rares sont ceux qui sont vraiment des retraités. Surtout ceux qui sont en secteur libéral, qui ne sont pas des fonctionnaires, c'est très difficile pour eux d'assumer un temps de travail qui est entre 50 et 100 heures par mois sur plusieurs mois. C'est pour ça que certains retournent à leur activité principale parce qu'ils ne peuvent pas tenir treize ou quinze mois. Je suis moi-même magistrat, donc je dois répartir mon temps de travail et courir à droite ou à gauche. Je tenais à faire ces précisions, non pas pour vous faire pleurer sur notre sort, mais pour répondre à certains commentaires que l'on peut lire parfois et qui s'interrogent sur la légitimité de cette Commission, et sur ce qu'elle cherche, mais aussi sur son indépendance. Elle cherche simplement une occasion – pour moi, c'est fondamental, et c'est la raison pour laquelle je me suis mise dans cette équipe – pour que toutes les opinions puissent être entendues. Voilà ce que je voulais ajouter. Je vous souhaite un bon après-midi.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Mireille pour ce respect parfait du temps de parole. Avant de passer la parole à la maîtrise d'ouvrage, la Direction générale de l'énergie et du climat, pour présenter le projet d'appel d'offres, est-ce que vous avez des questions sur le débat public ? Je vous ai présenté rapidement un peu où l'on en est, et Mireille a apporté des précisions sur la Commission particulière du débat public. Est-ce qu'il y a des questions sur le fonctionnement du débat ou son déroule ? Ça vous semble clair l'indépendance et la neutralité. On est bien d'accord, tout va bien.

Mme Sophie BÖRNER, conseillère municipale de la commune d'Ouistreham, EELV

J'ai seulement une question par rapport à la publicité des débats, la transparence et la publicité des débats. Vous parlez de restitution. Est-ce que vous envoyez les éléments par mail aux personnes qui le désirent ?

M. David PROTHAIS, animateur

À vrai dire, je ne connais pas précisément...

Mme Mireille HEERS, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais répondre. Tout est enregistré de manière à ce que tout soit ensuite mis sur le site du débat. Dans les documents qui vous ont été distribués, vous avez les références du site du débat. Les verbatims, c'est-à-dire les textes écrits, sont aussi dessus. Toute personne qui va sur le site a tout, y compris les rencontres.

M. David PROTHAIS, animateur

J'en profite pour dire qu'il y a une lettre électronique qui est envoyée régulièrement, et si vous vous inscrivez et que vous donnez votre consentement pour recevoir cette lettre, vous allez recevoir régulièrement un certain nombre d'informations sur les événements à venir, les événements passés, etc. La Commission particulière du débat public s'engage à publier un compte-rendu à la fin du débat public qui est rendu public, et qui synthétise l'ensemble des propos recueillis. La CNDP produit de son côté un bilan, et ces pièces sont versées dans les étapes ultérieures d'instruction par l'État ou les pouvoirs publics. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le débat public ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Je vais donc inviter M. DU PASQUIER à venir présenter le projet d'appel d'offres. Je vous invite aussi à présenter... Cinq minutes, merci !

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Je vais aussi essayer de respecter les cinq minutes. Je commence par me présenter. Je m'appelle Louis DU PASQUIER. Je travaille au ministère de la Transition écologique et solidaire. C'est le ministère qui est en charge de l'environnement et de l'énergie en particulier. Je travaille dans une



direction qui s'occupe notamment du développement et du lancement des appels d'offres des énergies renouvelables, et en particulier de l'éolien en mer.

Je viens vous voir aujourd'hui et je représente à la fois l'État et RTE qui est Réseau de transports électricité qui va également faire une présentation, mais nous sommes en fait l'État et RTE les deux maîtres d'ouvrage de ce projet. Je vais vous expliquer ça très rapidement, mais aujourd'hui l'État vient vous voir et non un industriel, comme ça a pu être le cas pour d'autres débats publics en Normandie, parce que la procédure a été réformée. Maintenant, l'État organise un débat public bien en amont du projet. Les projets précédents qui ont notamment eu lieu en Normandie et tout près d'ici, à Courseulles-sur-Mer, ont fait l'objet de débats, mais après désignation du lauréat et après le choix de la zone, et c'était un industriel qui était en face du public et non l'État. On a considéré que le retour d'expérience des débats précédents nécessitait que l'État vienne présenter le projet et ce bien en amont des principales décisions, notamment avant de choisir la localisation des futurs parcs éoliens en mer.

Je vais essayer de ne pas être rébarbatif, mais je vous donne simplement quelques éléments de contexte national. Le contexte de la politique énergétique nationale, puisque c'est là-dedans que l'on s'inscrit quand on parle d'éolien en mer, on a la loi Énergie climat qui a été adoptée tout récemment. Elle prévoit un certain nombre de choses, et notamment la nécessité d'atteindre un gigawatt d'éolien en mer par an au plus tard en 2024. Et l'on a la PPE, programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est un document qui est publié par l'État et qui met en œuvre la politique énergétique, qui fixe les grands objectifs de production électrique, de consommation d'énergie, de pétrole, de gaz, etc. Dans ce document de programmation, il est prévu de lancer un nouvel appel d'offres d'éoliennes en mer en Normandie pour un parc d'un gigawatt, et il y a également d'autres futurs parcs posés qui sont envisagés dans les années à venir. C'est le contexte énergétique. Il y a un enjeu de développement des énergies renouvelables. C'est un choix de politique européenne et nationale.

On vient vous voir dans un nouveau contexte. C'est ce que je vous expliquais un peu avant. Le contexte précédent des anciens parcs, l'État n'était pas en face de vous, mais un industriel qui saisissait la CNDP. Des débats publics étaient organisés à un moment où les principales décisions étaient prises. L'État avait déjà désigné un industriel après un appel d'offres et la zone du projet était déjà déterminée, ce qui fait que les principales décisions étaient prises. Il y a une réforme qui a eu lieu en 2018. Ce débat public est le premier débat de ce nouveau genre où l'une des questions principales est mise au débat, en plus des autres questions, et c'est le choix de la localisation du futur parc éolien en mer. C'est une démarche qui est vraiment novatrice, c'est-à-dire que l'on est vraiment dans une démarche de co-construction. C'est vraiment très sincèrement qu'on vous le dit. On vient partager les connaissances. On vient comprendre les attentes du public et l'on essaye de trouver ensemble la zone qui aura le moins d'impact pour faire ce nouveau parc éolien en mer.

Un autre contexte dans les informations importantes, c'est ce qu'on appelle le document stratégique de façade. C'est un document de programme de planification des espaces maritimes qui a été adopté tout récemment, après de longues concertations sur la façade. En fait, on détermine un certain nombre de zones dans lesquelles il y a des vocations. On ne va pas rentrer dans trop de détails, mais c'est simplement pour vous mentionner qu'aujourd'hui, sur la base de ce document, les zones 3 et 5 sont celles dans lesquelles il y a une priorité pour chercher à faire de l'éolien en mer. Elles sont au large de la Seine-Maritime, très au large du Calvados et au large de la Manche. On a ces documents stratégiques de façade. On a des zones préférentielles et d'autres zones qui sont plutôt exclues. On se retrouve au sein de cette grande zone aujourd'hui pour faire un débat public, et où l'État vient vous demander, dans cette grande zone, où est le meilleur endroit pour implanter un nouveau parc éolien en mer. C'est plutôt la suite du débat.

Le message principal qu'on voulait vous faire passer, c'est que l'État est aujourd'hui devant vous dans une démarche d'écoute de tous les publics. On a également de nombreuses données qui sont mises à disposition, et une partie va vous être présentée par Damien LEVALLOIS, à la DREAL, par l'IFREMER et RTE.

Un dernier mot cette fois-ci de la part de RTE qui est le co-maître d'ouvrage. En plus de la zone en mer, RTE a identifié trois zones dans lesquelles on pourrait raccorder le parc éolien en mer au réseau électrique existant. C'est moins le sujet du jour, donc je ne le mentionne que très rapidement. Voilà pour cette introduction très brève. Bien entendu, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette présentation très condensée. C'est pour vous donner un peu le cadre général de réflexion. Pour revenir sur le schéma, les zones sont en jaune. Est-ce que ça répond à vos questions ou vos interrogations



sur le projet en général, sachant que l'on va approfondir les questions sur la pêche ? Monsieur a une question. Je vous invite à vous présenter.

M. Pierre GUILLAUME, correspondant *La Renaissance du Bessin*

C'est juste un petit détail. Quand on parle d'un gigawatt, est-ce que l'on parle de puissance installée ou de production ?

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Un gigawatt est la puissance installée. C'est une puissance qui correspond à peu près à la puissance d'un réacteur nucléaire pour vous donner une idée. Après, en matière de production, c'est une énergie qui est variable évidemment. L'éolien en mer ne produit que quand il y a du vent. Plus il y a de vent, plus il y a de l'électricité. Pour vous donner un ordre de grandeur, un parc éolien d'un gigawatt correspond à peu près à la consommation annuelle de 800 000 personnes en France.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette réponse. Ça répond à votre question. Monsieur souhaiterait avoir la parole.

M. Nicolas LEBLANC, chargé de mission CRPMEM Normandie

Juste pour apporter une petite précision sur la surface que ça représente. Actuellement, les parcs qui sont en projet font 0,5 gigawatt. L'attribution pour 2020 est d'un gigawatt, donc le double, et pour 2023, c'est de 1 à 1,5 gigawatt, donc deux à trois fois l'équivalent de surface de parcs comme Courseulles-sur-Mer ou Fécamp.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Pour le prochain parc, effectivement, qui est très clairement affiché comme envisagé en Normandie, c'est un parc d'un gigawatt, donc c'est le double de la puissance des parcs que vous puissiez notamment connaître à Courseulles-sur-Mer ou Fécamp. Après, en matière de superficie, la question qui est posée au public porte sur la recherche d'une zone qui fait 300 kilomètres carrés. C'est trop grand pour un gigawatt, mais l'idée est de pouvoir ensuite avoir un peu de marge de manœuvre pour s'implanter au sein de ces 300 kilomètres carrés préférentiels, dans une zone un peu plus précise. Après, comparer la taille exacte du parc de 500 mégawatts avec un parc d'un gigawatt, c'est effectivement le doublement de la surface utilisée, un peu moins, des premiers parcs. Mais, c'est un ordre de grandeur parce que ça dépendra de la localisation exacte de chacune des éoliennes.

Vous mentionnez ensuite d'autres parcs de 1 à 1,5 gigawatt. Alors, il faut être très clair que ce n'est pas aujourd'hui des parcs fléchés en Normandie. La PPE a dit qu'il faudra, pour les prochaines années, un parc en Normandie qui sera lancé à l'issue de ce débat public. Mais, il pourrait éventuellement y avoir d'autres zones que l'on trouverait en Normandie pour d'éventuels futurs autres parcs. L'idée n'est pas de faire du coup à coup, mais de trouver dès le départ plusieurs zones si l'on y arrive. Mais, ce 1 à 1,5 gigawatt de parcs vers 2023 ne se situe pas uniquement en Normandie. Il y a également un parc à Oléron qui est envisagé, dans une autre région et sur une autre façade.

M. David PROTHAIS, animateur

Je glisse d'ailleurs que la CNDP, la Commission nationale du débat public, a été saisie.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Non, c'est un peu plus loin dans le temps, donc la CNDP n'a pas été saisie.

M. David PROTHAIS, animateur

Je parle pour la Bretagne...

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Oui, effectivement il y a aussi des parcs d'éoliens flottants, autre technologie, et donc la CNDP a été saisie et il y aura aussi un débat public en Bretagne sud pour un premier parc flottant qui devrait avoir lieu au cours de l'année 2020.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour ces précisions. Monsieur veut prendre la parole.

M. Jean-Jacques BENOIT, citoyen



Bonjour. Je voulais vous demander, puissance installée, un gigawatt et le rendement efficace, combien est-ce ?

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Pour ces installations, je ne peux pas vous donner une réponse très précise, parce que par définition ce parc n'existe pas. On va dire que dans les zones envisagées un peu au large de la Normandie, le taux de rendement serait encore 40 et 50 %, c'est-à-dire que ce parc tournerait environ 90 % du temps, mais en équivalent de pleine puissance, c'est 40 à 50 % de rendement.

M. Jean-Jacques BENOIT, citoyen

C'est vraiment le top parce qu'on n'a pas ces rendements-là aujourd'hui...

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Effectivement, il y a deux raisons pour lesquelles c'est le top comme vous dites. Les premiers parcs, ça sera probablement un peu moins que ça. Il y a une première raison, c'est qu'ils sont un peu plus près des côtes, donc il y a un peu moins de vent. Si l'on envisage d'aller plus loin des côtes, on pourrait avoir des parcs plus productifs. Il y a également un effet technologique c'est-à-dire que les technologies qui seront installées sur les premiers parcs, notamment en Normandie, sont des turbines un peu plus petites et un peu moins performantes, et les nouvelles turbines envisagées pour ce futur parc sont un peu plus performantes aussi. Ce sont deux facteurs d'explication.

M. Jean-Jacques BENOIT, citoyen

Quand vous dites que c'est pour éclairer une ville d'environ 800 000 personnes, comment faites-vous quand vous avez des rendements de 30 % ? Comment compensez-vous ?

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

L'idée est qu'un parc éolien en mer ne peut pas fournir seul en continu de l'énergie à une ville, puisqu'il y a des moments où il y aura moins de vent, mais le fonctionnement du système électrique français est un système où il y a plein de connexions. On a des lignes à haute tension un peu partout. On a différents systèmes de production d'électricité. Le principal, vous le savez, c'est le nucléaire à 70 %. Le deuxième, c'est l'hydraulique à 22 % et le reste est relativement minoritaire, mais il y a les autres renouvelables et un peu le charbon avant sa fermeture. Concrètement, le parc éolien en mer ne va pas fournir en continu de l'électricité pour 800 000 personnes. C'est simplement un moyen de production qui rapporté à la consommation annuelle par rapport à sa production représente cet équivalent. Concrètement, quand on allume l'interrupteur chez soi, ce n'est pas forcément l'éolienne qui est à côté ou la centrale nucléaire qui est à côté qui fournit l'électricité, c'est l'ensemble du réseau électrique français, voire même européen. On ne peut jamais dire que l'installation électrique à côté de chez soi alimente son foyer.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour ces précisions. J'espère que ça répond à vos questions qui étaient un peu en cascade nous amenant à approfondir le sujet, mais ça permet d'avoir des éléments d'éclaircissement. S'il n'y a pas d'autres questions générales sur le projet, je vous propose que l'on passe au thème de la journée. S'il y a encore des questions, n'hésitez pas à le faire savoir. Comme je vous le disais, on a un petit temps d'échange à la fin de la réunion. On peut rouvrir des sujets autres que la pêche, si vous le souhaitez. On vous propose un focus sur la pêche aujourd'hui. Monsieur, je vais vous donner la parole. Le micro arrive.

M. Jérôme VICQUELIN, patron pêcheur à Port-en-Bessin-Huppain et conseiller municipal

Bonjour. Quand je vois les trois marques en jaune, on se doute bien où le futur parc va être. En face de Fécamp, en face du Tréport. On s'aperçoit qu'à côté de Cherbourg-en-Cotentin, il y a une marque jaune, donc je pense que le futur parc sera près de cette marque. On a l'impression que l'on se fait berner, parce qu'on a accepté le premier parc, il y a une dizaine d'années. On nous a bien dit qu'il n'y en aurait pas d'autres. On s'aperçoit qu'il y en a de plus en plus, même le double de surface. Après, il faut savoir ce que l'on veut. Est-ce que l'on veut encore des pêcheurs qui créent de l'emploi ou juste de l'éolien qui crée très peu d'emplois et fournit très peu de gigawatts ? Quand je vois tout ça, la réunion commence fort, parce que je suis assez abasourdi quand je vois tout ça... Je pense que je ne suis pas le seul... On va continuer la réunion, mais sachez bien qu'en tant que mairie et pêcheur, on est contre le deuxième et l'on fera tout pour qu'il soit contre. On a déjà accepté un premier parc qui va être contraignant. Là, quand j'entends tout ce qu'il se passe, le double, c'est la mort de la pêche, la mort de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, un peu la mort de toute la Normandie... Pourquoi la



Normandie ? Pourquoi pas en Bretagne ? On va s'apercevoir que la Normandie est la deuxième façade européenne de parcs éoliens, ça me paraît exorbitant, donc je suis un peu abasourdi...

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de ce propos. C'est vraiment l'objet du débat public de recueillir cette position. J'ai entendu votre raisonnement par rapport à ce schéma. C'est l'objet de la réunion, je pense, de le creuser et de voir un peu justement à travers les différentes présentations comment l'État analyse cette problématique de localisation par rapport à la carte qui vous est présentée. Je vous propose que l'on rentre dans le vif du sujet, et que les intervenants puissent apporter des éléments, des éclairages par rapport au raisonnement que vous avez par rapport à la localisation.

On va commencer, si ça vous va, par un premier thème sur la ressource halieutique et la localisation du parc. On va commencer par la DREAL qui va nous présenter les données pêche dont l'État dispose. On aura M. ROGOFF qui va prendre la suite pour présenter la position du comité des pêches et les études de l'IFREMER vont venir compléter les propos, pour balayer un certain nombre de connaissances sur le sujet. Sachez que je vous passerai la parole après chaque intervenant. Je vous laisse la parole, M. LEVALLOIS, 10 minutes.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Bonjour à tous. Je suis aujourd'hui à la DREAL de Normandie avec plusieurs années passées en DIRM. Je suis aujourd'hui le correspondant local de la Direction de l'énergie et du climat sur ce projet. Je vais vous présenter les données pêche qui ont été travaillées en interadministration et plus particulièrement avec la DIRM, la DPMA et l'établissement public, l'IFREMER, le CRMA. On a partagé ces données en analyse avec le CRPM.

M. David PROTHAIS, animateur

Vous m'excusez, mais ça fait beaucoup d'acronymes. Je vous invite à les préciser de temps en temps.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

D'accord. On est parti sur de premières données utilisées ou mobilisées dès les années 2015. On a utilisé tout le suivi des balises de pêche. Aujourd'hui, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la DPMA, a mandaté l'IFREMER pour dégager d'autres moyens statistiques de suivi des pêches, et notamment via un outil qui permet de voir le poids économique des zones de pêche.

Je vais essayer de vous présenter succinctement ces données. La zone, comme l'a dit tout à l'heure Louis DU PASQUIER, se présente ici en magenta. J'ai ajouté des éléments. Ce sont des zones où l'on ne pourra pas aller ou peu, des zones d'approche des ports, une zone de tir de la Défense où l'on ne peut pas aller. On a des zones de granulats. L'éolien n'est évidemment pas compatible avec une zone d'extraction de granulats. On a une zone tampon autour du rail où il serait fortement préférable de ne pas mettre d'éoliennes pour des questions de sécurité maritime. Les zones se réduisent. On en arrive à accoler les activités de pêche.

Sur le suivi des balises de pêche, on regarde où sont les navires. Les navires émettent un point toutes les heures, et l'on regarde combien d'heures ils sont dans chaque petit carré d'un mile sur un mile. Ici, vous avez l'ensemble des navires dans la zone. On voit leur présence et ça permet de voir les endroits qui sont normalement le plus pêchés. Un navire de pêche, s'il part en mer, c'est pour pêcher... Ce n'est pas pour transiter. On utilise aussi un seuil. On prend les navires, pour les ares traînants, qui sont entre 0 et 4,5 nœuds, pas plus. On enlève tout ce qui est transit. Pour les ares dormants en dessous de 2 nœuds. Ce sont des éléments qui ont été arrêtés au fur et à mesure des années, et notamment par l'IFREMER dans ses études.

Deuxième point. Je vous propose de nous concentrer sur les navires de Port-en-Bessin-Huppain. On a essayé de voir tous les navires qui étaient à Port-en-Bessin-Huppain. Ce n'est pas simple puisque les navires sont représentés dans leur quartier. À Caen, ce sont tous les ports de Caen, par exemple. Je suis revenu sur ce que je faisais avant, sur la sécurité maritime et la visite des navires. Je me suis dit qu'on allait croiser la base de contrôle des navires de sécurité avec les données VMS pour savoir d'où partent les navires et voir la répartition des navires, port par port. Ça permet aussi d'avoir une vue de dépendance des zones par port et de voir l'activité portuaire.

Voilà ce que l'on a pu produire et qui n'existait pas auparavant.

Sur l'étape suivante, c'est le nouveau système qui permet d'aller pondérer la valeur économique des zones. Là, c'est l'ensemble des ports. C'est une valeur économique en euros. Le système SACROIS, géré par l'IFREMER, a permis de reconstituer des marées au regard de ce que l'on a vu tout à l'heure, la spatialisation, et au regard de



ce qui a été débarqué. Ça a permis de reconstituer les zones où a été pêché le poisson. On n'est plus sur des carrés d'un mile par un mile, mais sur des carrés de trois miles par trois miles. On est un peu plus gros. Ça reste quand même un outil qui donne une vue économique de la zone maritime. Pour exemple, un parc final de 300 kilomètres carrés, il va se réduire entre 100 et 150 kilomètres carrés une fois installé et bien construit. Ça correspond à huit à neuf carreaux sur cette zone. Ça correspondrait en valeur économique à 61 000 euros par an. J'ai aussi demandé un point par ici. C'est un parc où il y aurait à peu près 1 100 000 euros d'extraction. Tout ça ne veut pas dire grand-chose. Il faut rapporter ça à l'ensemble de la zone de débat public. Par an, c'est une moyenne de 47 000 000 euros qui est exploitée dans cette zone. Un parc ici, c'est 61 000 et un parc ici, c'est 1 000 000 euros, en sachant que dans la planification présentée tout à l'heure l'objectif de la France est de continuer à faire de la cohabitation et pouvoir pêcher dans les parcs. Donc, ce ne sont pas des zones qui deviendraient des zones de réserve. C'est bien comme ça que les premiers projets ont été envisagés et que les suivants le seront. C'était pour essayer d'aller dans du factuel.

Pour Port-en-Bessin-Huppain, en valeur économique, voilà la répartition des valeurs économiques des navires de pêche et des zones où ils pêchent. J'ai aussi demandé qu'on me produise la valeur économique de Port-en-Bessin-Huppain. 95 % de la valeur économique de Port-en-Bessin-Huppain se fait en dehors de la zone du débat public. On voit très bien que c'est plutôt la partie sud qui est fortement exploitée, donc la coquille Saint-Jacques doit faire une valeur économique forte par rapport à ce qui est fait au large. Ça ne répond pas à toutes les questions puisque l'intérêt d'un chalutier est peut-être d'aller plus au large, et il fait tout son chiffre d'affaires au large. L'intérêt d'un coquillier est d'être au plus près devant les ports normands. Malgré tout, c'était pour illustrer de façon économique ce que peut être l'impact potentiel d'un parc éolien ou de sa manière dont il peut s'insérer dans ce qui existe aujourd'hui, en matière d'usage de la mer et notamment de la pêche.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci du respect de parole en nous présentant des cartes fortement documentées avec un certain nombre de chiffres. N'hésitez pas, si vous souhaitez en fonction de vos questions, à demander des précisions parce que les cartes étaient chargées d'éléments. Avant de passer la parole à M. ROGOFF pour la position du comité des pêches, est-ce qu'il y a des questions sur la présentation de M. LEVALLOIS ? Oui, deux personnes.

Mme Alexia COURDANT, chargée de mission CRPMEM Normandie

Bonjour. J'ai plusieurs questions par rapport aux cartes et notamment sur celle que nous n'avions pas pu voir jusque-là. C'est la carte de valeur économique sur les mailles de 3 miles par 3 miles. Est-ce que c'est une combinaison entre les données VMS et les données des bateaux qui ne sont pas sous VMS ? Et, selon moi, vous ne pouvez pas dire qu'il y a 60 000 euros sur cette zone avec certitude, puisqu'il me semble que pour spatialiser la valeur économique de la pêche, c'est par rapport à l'ensemble de la zone travaillée par un bateau lors d'une marée et ce qu'il a débarqué à la fin de cette marée. Donc, vous ne pouvez pas savoir pour toute la zone à quel endroit un pêcheur a pris pour tant ou tant. Il y a des zones qui sont plus importantes que d'autres. Je pense qu'il faut quand même relativiser l'exactitude de la valeur que vous donnez aux zones que vous présentez.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vous propose de réagir.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Ces données sont maintenant publiques. Auparavant, on travaillait sur la planification avec seulement la présence des navires, et seul l'État en disposait. Aujourd'hui, un élément principal a changé. La DPMA a fait le choix de rendre ces données publiques. Les données traitées aujourd'hui avec notre établissement public ont été transmises au comité national des pêches, aux comités régionaux des pêches, et donc vous pouvez faire vos propres traitements des données de ce qui a été produit ici. L'outil SACROIS mis en place par l'IFREMER pour croiser et reconstituer une marée au regard des flux des balises VMS, au regard du débarquement, est construit sur une échelle de 3 miles sur 3 miles pour prendre en compte des éléments statistiques différents. Il s'appuie aussi fortement sur les journaux de bord électroniques, où il y a l'obligation finalement de rentrer après chaque trait de chaluts, des éléments de pêche au fur et à mesure de la marée. Il prévoit aussi de finalement de gérer les navires non équipés. Ils reconstruisent au regard des débarquements les navires non équipés de balises. Ici, pour notre façade maritime, ce sont des navires de moins de 12 mètres, mais qui ne feraient de saule ou de coquilles de Saint-Jacques, donc il ne reste pas beaucoup de navires qui vont si loin au large au regard des ports du Calvados. Vous avez ces éléments et vous pouvez les reconstituer en tant que tel.

Mme Alexia COURDANT, chargée de mission CRPMEM Normandie



Très rapidement. Je n'ai pas ces données et je les veux bien, ça m'intéresse. Après, sur les moins de 12 mètres, effectivement, si vous cherchez une zone hors des 12 milles, ce n'est peut-être pas ceux qui seront concernés, sinon ils sont plutôt très concernés. En plus, leur capacité de report est beaucoup plus faible que les bateaux de plus de 12 mètres qui sont sous VMS.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette précision.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Très rapidement. Pour vous donner un mot de la philosophie dans laquelle l'État vous présente tout ça, c'est effectivement la première fois – et c'est notamment mon ministère qui a lourdement insisté pour que l'on puisse rendre ces données publiques et accessibles à tous, mais ce sont des analyses – que ces données sont publiques. Mais, ce sont des analyses, c'est-à-dire que la DPMA, même l'IFREMER, le ministère de la Pêche, etc., n'a pas la science infuse. L'idée est de venir discuter de ces données et toute suggestion de modification bien évidemment ou d'amélioration est la bienvenue. Ce n'est pas non plus un travail parfaitement scientifique. Je pense que tout le monde en est conscient. Quand on fait de la planification, et que l'on cherche à minimiser des impacts, évidemment les données sont là pour éclairer éventuellement des décisions et des discussions. On vient vraiment vous voir dans un esprit d'ouverture et de transparence. L'objectif est vraiment de minimiser les impacts de futurs parcs sur les activités et notamment les activités de la pêche.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur voulait s'exprimer.

M. Marc DELAHAYE, directeur du CRPMEM de Normandie

Bonjour. Je vous confirme que nous n'avons pas les données. C'est une surprise et dans un débat transparent, il aurait été bien de les avoir un peu avant. Sachant qu'on n'aura pas les moyens qu'a l'État pour sous-traiter les analyses des informations... Mais, je voulais revenir sur l'aspect... Je suis d'accord sur le fait qu'on ne fait pas de la recherche scientifique dans l'état actuel des choses, avec ces planifications. On fait du socio-économique, de l'économique, donc il y a des emplois et des entreprises derrière. Il y a quelque chose qui me gêne dans la méthode. Cette carte est très bien. On reste dessus, mais c'est sur la précédente où l'on montre – parce qu'il y a un débat ici à Port-en-Bessin-Huppain – l'impact à partir de Port-en-Bessin-Huppain de ce qui est pêché. J'imagine que quand vous serez au Tréport, vous ferez la même carte, mais cette fois-ci prise au Tréport, et ce qui me gêne très clairement dans la méthodologie de ce débat, c'est ce saucissonnage sous couvert d'être proche du terrain des problématiques, ce qui tend à faire perdre la vision globale des choses. En particulier, c'est le fait que l'on va déjà avoir trois parcs. Il y en aura aussi un quatrième. Politiquement, d'autres ont été annoncés pour la suite, même si sur 2023, on ne retrouve pas ce qui a été cité à un moment donné, c'est-à-dire un parc en Normandie. Mais, là où je voudrais en venir, c'est que la filière pêche, ce ne sont pas que des économies portuaires. Elles sont interconnectées les unes avec les autres. Donc, si la zone d'implantation venait à gêner, soit par diminution de la ressource halieutique – on en parlera tout à l'heure, on n'a aucune certitude – soit parce qu'on peut difficilement y rentrer ou en formation assez serrée, et si un port est gêné et se trouve amputé de ses capacités de pêche, ça joue forcément un effet domino sur les autres ports. Ici, tout le monde sait qu'il y a une zone très active en matière de carénage de bateaux. Si des bateaux se cassent la figure en matière de chiffre d'affaires sur l'année, parce que tout n'est pas reportable, c'est clair que ça sera un manque à gagner pour Port-en-Bessin-Huppain. Idem, pour l'amarrage et les criées qui arrivent à tirer des apports sur d'autres ports. C'est cette vision bien régionale que l'on souhaite aussi voir clairement introduite dans le débat, ce que l'on ne retrouve pas à l'heure actuelle.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Juste avant de vous passer, je vois qu'il y a plusieurs prises de parole du comité des pêches, ce qui va me faciliter la tâche pour passer au point suivant qui est la prise de parole de M. ROGOFF pour que vous puissiez aussi présenter, en tant que président, la position du comité régional des pêches. Allez-y.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Sur les données, on va se rapprocher du comité national des pêches pour savoir pourquoi ils n'ont pas transmis les données au CRPMEM. Sur les cartes par port, c'est une autre discussion avec les permanents du CRPMEM et les élus. Au début, on avait que des cartes globales. Vous nous aviez fait la remarque qu'il fallait aussi analyser port par port et notamment aller voir, pas seulement les navires qui sont attachés au port, mais les navires qui



utilisent le port. C'est pour ça que l'on a produit des cartes par port. C'était finalement pour répondre à cette demande pour qu'ils ne se lisent pas individuellement par port. Elles doivent se lire sur l'ensemble. Si j'avais eu ma diapo suivante, il y avait le lien pour les autres.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vous propose qu'on la passe à la fin de la réunion. On vous transmettra le lien.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Toutes les cartes sont en ligne bien sûr sur le site du débat public. Il faut rentrer dans la fiche « pêche » et vous avez le lien sur l'accès au visualiseur qui vous montre l'ensemble des données dont j'ai extrait les présentations.

M. David PROTHAIS, animateur

Je suis un peu vigilant sur le timing de la journée. Je vais passer la parole à M. ROGOFF, mais je vais prendre une dernière intervention. Monsieur, si ça vous va, on essaye d'être concis pour passer la parole au comité des pêches.

M. Mathieu VIMARD, OPN

Oui, merci. Sur l'introduction, sur le principe, la question qui est posée, j'ai l'impression de revenir 10 ans en arrière avec le débat qui a eu lieu sur le premier parc. Je prends ça comme une forme d'hypocrisie finalement, puisqu'on n'attend pas de savoir ce qu'il va se passer avec les parcs qui sont en projet, en cours de réalisation, que l'on se projette déjà sur d'autres. La question du débat, je trouve ça un peu étrange... Après, sur la méthode, sans entrer sur la nature des données et leur origine, bien rappeler aux gens que quand on parle de chiffre d'affaires, d'occupation de l'espace, ce n'est pas figé, ce n'est pas statique tel qu'on veut bien nous le présenter là avec une zone à 61 000 euros... L'est de la Manche est un tout petit espace. C'est certainement l'une des zones du monde qui est la plus fréquentée et la plus exploitée. Il y a un équilibre qui très fragile, même si l'on parle de 61 000 euros, et le fait de supprimer ça et de le reporter ailleurs va peut-être bouleverser l'équilibre entre flottilles, entre activités. Même si l'on raisonne à l'échelle d'une filière, pas que sur les bateaux de pêche, les entreprises à terre, l'amarrage, etc., et quand on regarde les zones au large qui peuvent paraître moins fréquentées, ce sont peut-être des zones qui apportent certaines espèces qui ne sont pas présentes sur la côte, et qui donnent la possibilité de se restructurer à terre, parce que ce sont des espèces qu'on ne peut pas trouver ailleurs. Donc, même enlever quelque chose qui apparaît comme mineur sur une carte peut avoir un gros impact, et encore une fois tout est question d'équilibre. Il faut bien l'avoir en tête, ce n'est pas une carte figée, et si l'on gomme une zone, ce n'est pas sans conséquence sur le reste.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cet éclairage. Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Déjà, on travaille sur trois ans, mais ça ne reste pas stable sur trois ans. C'était pour essayer de lisser sur trois ans. Après, en effet, comment peut-on apporter de l'information complémentaire par rapport à ce qui a été fait avant ? On va apporter de l'information chiffrée par rapport aux études, mais si l'on apporte ça, on se dit que la zone est fermée à la pêche et il n'y a pas de cohabitation, alors que la cohabitation existera quand même, mais est-ce qu'elle existera complètement ? On va toujours plus loin et l'on essaye d'apporter encore plus d'informations que la fois précédente. En tout cas, c'est bien cette logique globale d'aller voir ce que l'on peut faire. Quand on attaquera la deuxième phase – je le soulignais encore quand on préparait avec la Commission particulière du débat public – enlever une zone de 61 000 euros, la plus faible, n'est pas forcément la meilleure. Je vais extrapoler jusqu'au bout. Est-ce que finalement une zone dans laquelle l'on retire beaucoup d'argent, la coquille Saint-Jacques par exemple, n'est pas moins impactante pour la flottille qu'une zone qui est pêchée par quelques chalutiers sur quelques espèces, certes économiquement moins importante, mais qui finalement est plus importante pour la filière ? Il ne faut pas regarder que le chiffre, il ne faut pas regarder que la présence. C'est un sujet assez complexe et ça ne peut pas se faire sans les pêcheurs, notamment. Il faut au débat les pêcheurs.

M. David PROTHAIS, animateur

Vous soulignez la complexité de l'analyse et des multiples variables qui doivent se faire avec la profession, ce qui fait une transition naturelle avec M. ROGOFF pour venir présenter la position du comité des pêches. Je vous passe la petite télécommande et la parole pour 10 minutes. Je vous remercie.



M. Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches maritimes de Normandie

Même si les deux précédents exposés ont noyé tout le monde, puisque l'on est dans un débat de spécialiste, avec tous les acronymes que vous avez pu entendre, et même pour interpréter ces cartes, je pense que quand on parle d'un débat pour le public, c'est d'un niveau assez élevé. Ce n'est pas que je critique le public qui n'est pas capable de comprendre, mais quand même...

On pourrait penser que la zone la plus foncée est la zone la plus riche. On distingue à peine le parc de Courseulles-sur-Mer au milieu de cette zone. La profession a déjà concédé dans une des zones les plus riches dans la Manche, et certainement au monde, une zone en plein milieu de leur gisement de coquilles, là où ils retirent finalement le plus de ressources. C'est pour ça que cette carte est intéressante. On a déjà fait des efforts, mais on nous demande d'en faire d'autres...

Je m'appelle Dimitri ROGOFF. Je suis Président du comité régional des pêches. Je suis un peu chez moi, ici. J'ai été pêcheur pendant 30 ans à Port-en-Bessin-Huppain. Je connais très bien la zone. Je connais très bien la Manche. Je connais les endroits où j'ai travaillé, parce qu'on pourrait aussi penser, comme tout est bleu, qu'il suffirait d'aller en mer et traîner son chalut. Or, c'est beaucoup plus compliqué que ça, et c'est un système complexe. La Normandie va du Mont-Saint-Michel au Tréport. C'est plus de 500 bateaux, c'est un chiffre d'affaires d'environ 200 000 000 euros. Là, c'est réparti par département. C'est beaucoup de monde et beaucoup de personnes travaillent en 7D en Manche, là où l'on veut mettre le prochain parc. C'est une zone qui concentre beaucoup de bateaux, notamment des bateaux qui sont nomades, qui viennent même du nord. C'est pour ça que la remarque a été faite quant à focaliser à Port-en-Bessin-Huppain, c'est un peu ubuesque, puisque tout le monde est venu par le bassin. Tout le monde a vu qu'il y a des bateaux d'un peu partout ici. C'est vraiment des zones qui attirent du monde et qui font vivre énormément de personnes.

On a fait l'effort, il y a douze ans, de discuter avec les différents industriels pour trouver des zones de moindre gêne. On l'a fait à l'échelle du comité régional qui n'était pas celui de la Normandie fusionnée et l'on a accepté, si l'on veut, une zone de moindre gêne où l'on a implanté un parc. Maintenant, on se retrouve à l'échelle de la Normandie avec trois parcs, et c'est pour l'instant un exercice virtuel puisque sur ces trois parcs, aucun n'est sorti de l'eau. Aujourd'hui, aucun parc éolien ne se trouve en mer. Il n'y a donc aucun retour d'expérience là-dessus, et l'on vient demander au grand public où il faut mettre le parc pour que ça gêne moins les pêcheurs. Je pense que c'est un peu compliqué comme exercice. Venir demander au grand public où il faut mettre le parc... Je pense qu'il faudrait déjà instituer un bon dialogue avec la profession sur de saines bases. Qu'est-ce que c'est ? C'est la connaissance. Effectivement, on n'a pas cette connaissance. Il vous a été rapporté que l'on n'avait pas accès à ces cartes-là... On n'a pas accès aux approches socio-économiques. On n'a pas accès à des études scientifiques sur l'impact sur le poisson, l'impact sur le benthos, etc. On n'a pas non plus de retour global sur ce qui se fait dans les autres parcs en Europe, même si chaque parc est différent, parce que les situations en mer, l'environnement en mer est différent, mais l'on aimerait au moins avoir un retour d'informations sur les suivis, suivis halieutiques, suivis scientifiques, suivis socio-économiques aussi. Les informations que nous avons sont compilées difficilement et nous montrent que partout où des parcs éoliens sont installés la pêche a disparu, et ce pour plein de raisons : il n'y a plus de poissons ; reconversion ; ils ont été payés pour arrêter la profession ; etc. Je ne peux pas me résoudre à voir une activité qui se substitue à une autre. La Normandie, aujourd'hui, est l'une des régions, en matière de pêche, qui est la plus dynamique. On est quand même sur une pêche qui va de l'avant. J'ai des gens en face de moi, quand je suis à Paris ou ailleurs, qui me parlent de l'après-pêche. C'est quoi ce discours ? La pêche est une activité ancestrale en mer. On était les premiers à être en mer et l'on sera les premiers impactés. Et l'on vient demander au grand public comment faut faire pour ne pas être impactés... S'il y a bien des gens avec qui discuter, c'est bien avec les gens de la mer. Ça veut dire quelque chose... Il faut venir vers nous et discuter pour savoir ce que l'on peut accepter et ce que l'on ne peut pas accepter. Très clairement, le comité régional des pêches de Normandie est contre le quatrième appel d'offres, parce qu'il n'a pas les éléments pour rassurer quant à l'impact sur les marins pêcheurs, mais aussi sur l'environnement. Je rappelle que la pêche est certainement le plus métier du monde, et pourquoi est-ce le plus beau métier du monde ? Parce que c'est un métier de cueillette. On va en mer. On est des chasseurs-cueilleurs. On va essayer de trouver du poisson. On ne sème rien, on ne fait que récolter. Si le milieu dans lequel cette ressource se développe est en mauvais état, et la Manche est assez malmenée avec les estuaires, avec les extractions de granulats, avec beaucoup d'usages industriels, on a quand même une ressource qui résiste. Elle résiste notamment parce qu'on gère cette ressource. Tout le monde connaît la coquille Saint-Jacques et les efforts de gestion que l'on fait dessus. Ce n'est pas simple de gérer la ressource. Je dis toujours que c'est un sport de combat de gérer la ressource, parce qu'il faut travailler au quotidien avec les professionnels. Et mettre en mer, créer du développement industriel en mer, de toute façon la ressource paiera... Il y aura à un moment donné un impact...



Cet impact, personne n'est capable aujourd'hui de nous le mesurer, de nous le dire. Personne n'est capable de nous rassurer. Ça pose un vrai problème...

Pour tout ça, le comité régional des pêches est clairement contre le quatrième appel d'offres. On a trois parcs, dont un à Dieppe – Le Tréport où l'on a un recours contre l'État, parce qu'il a été implanté sans l'avis des pêcheurs... On attend donc un retour d'expérience sur ce qu'il va se passer en mer, comment gérer ça. Est-ce qu'il y aura potentiellement des accidents ? Comment va-t-on pouvoir pêcher dans les parcs ? On a souhaité pouvoir pêcher dans les parcs. Comment pourra-t-on s'organiser ? On ne pourra pas mettre 200 bateaux dans un parc... On est encore au-devant de beaucoup plus de questions qui n'ont pas de réponses. On est contre !

Applaudissements

M. David PROTHAIS, animateur

Il vous reste une petite minute et demie pour poursuivre...

M. Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches maritimes de Normandie

Je prendrai tout le temps qu'il me faut, puisque de toute façon, jusqu'à preuve du contraire, les seuls qui seront impactés dans tous les développements éoliens, ce sont les pêcheurs... Il faut être clair entre nous... J'entends qu'il peut y avoir une pollution visuelle pour les résidences secondaires, j'entends que certains vétérans disent que l'on pollue des sites historiques... J'entends bien tout ça, je les comprends, mais ceux qui vont être touchés dans leur chair, ceux qui vont être touchés... Le fond de la mer, c'est comme les terres agricoles, c'est quelque chose qu'il faut sacrifier. Si l'on ne peut plus mettre nos chaluts à l'eau, mettre nos dragues à l'eau, si l'on ne peut plus mettre nos casiers à bulots, parce que Damien LEVALLOIS a oublié l'existence d'une activité de bulots qui n'est pas sous VMS. Or, le bulot est la deuxième valeur en espèce en Normandie, donc ce n'est quand même pas rien... Ce fond de la mer, pour nous, est sacré. Il y a des zones auxquelles il ne faut pas toucher. Sinon, notre activité ne pourra plus durer. On ne peut pas exporter notre activité... On est inféodés à ces zones et ça nous va très bien ! Puisque l'on travaille sur un modèle artisanal... Il faudrait aussi rappeler que la Manche est une eau communautaire. Il y a beaucoup de monde qui travaille en Manche.

Je ne vous ai pas ajouté la couche « Brexit » parce que là...

M. David PROTHAIS, animateur

On pourrait faire une soirée spéciale, je pense...

M. Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches maritimes de Normandie

Non, mais il faut quand même comprendre que tous les développements qui sont là sont dans la partie sud de la Manche, donc côté eau communautaire, sous juridiction française, et que le 30 janvier prochain, on peut être privés de tout ce qui est au nord du milieu de la Manche, et donc toutes nos flottilles vont devoir se replier au sud, donc dans les zones où potentiellement il y aura un développement éolien. On est vraiment dans des zones qui sont extrêmement contraintes. La dernière slide vous a été expliquée tout à l'heure. Elle n'est pas très lisible et je ne vais pas tout vous lire. Pendant que l'on fait le débat public, on travaille aussi avec le conseil maritime de façade pour définir une zone, c'est-à-dire que l'on vient vers vous pour vous demander où il faut les mettre pour gêner le moins possible avec les pêcheurs, et l'on travaille en parallèle. Les deux travaux qui sont en parallèle, qui aura raison ? Est-ce que ça sera le choix du grand public ou est-ce que ce sera le choix du conseil maritime de façade ? On vous dira dans peut-être trois ou quatre mois, je ne sais pas. Il y a quand même quelque chose de schizophrénique. On mène la même discussion de chaque côté. Peut-être plus techniquement côté maritime de façade, mais il n'empêche que l'on peut venir vous informer qu'on ne veut pas du parc.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de votre intervention et du respect du temps de parole. Je vais donner la parole à la salle. Je note qu'il y a plusieurs interpellations directes de la maîtrise d'ouvrage sur l'absence de retour d'expérience. Sur le partage des données, vous avez réagi, M. LEVALLOIS déjà. Sur la coordination des travaux, vous pourrez peut-être donner un mot, mais je voudrais d'abord passer la parole à la salle. Madame.

Mme Véronique LEROUX, Le GRAPE

Bonjour. Ça va aller un peu dans le sens de ce qui a déjà été dit. Je voudrais revenir sur le débat public précédent. Alors même que les premiers parcs du premier appel d'offres, Courseulles-sur-Mer et Fécamp sur nos côtes ont été contestés pour des raisons écologiques, environnementales et économiques, on nous



questionne de nouveau pour deux fois plus de surfaces. À l'époque, on évoquait l'éolien en général, comme la lutte par excellence aux changements climatiques. Sauver le climat par une diminution d'énergies carbonées, aujourd'hui cet argument s'envole. Comme vous l'avez dit, M. DU PASQUIER, à Fécamp, *on ne fait pas d'éolien en mer pour réduire le CO2, mais pour réduire le nucléaire et pour tenir compte des objectifs de la Commission européenne, 20 % d'énergie décarbonée à l'horizon 2020*. Nous y voilà... Nous savons tous que l'éolien est une énergie carbonée, car intermittente. Les 8 000 éoliennes terrestres ont coûté 100 milliards d'euros aux contribuables français pour seulement 5 % d'électricité produite. Si l'éolien offshore est plus producteur, il n'en est pas moins plus coûteux et atteindrait 10 %, je crois. Est-ce que cela suffirait-il à supprimer les centrales atomiques ? Certainement pas ! La preuve, le projet de quatre EPR mis en avant par EDF auprès du gouvernement. On entend désormais entendre que le nucléaire est l'énergie propre pour l'avenir. Par ailleurs, le président de la République, M. MACRON, a fait part clairement de la non-acceptation sociale de l'éolien en général, mardi 14 janvier à Pau, ce qui pose question de la stratégie réelle du gouvernement sur les choix futurs pour l'indépendance énergétique de la France.

En France, EDF recourt aux énergies fossiles, gaz et charbon, en l'absence de vent, pour compenser la production de l'éolien, ce qui montre bien que l'éolien est carboné. En Allemagne, pays recouvert d'éoliennes est le plus gros pollueur européen en CO2, après la Pologne. Comme on le sait, il recourt aux énergies carbonées. L'éolien ne répond donc pas à l'urgence climatique. Je vous invite à consulter le site Eco2Mix de RTE qui donne en temps réel la consommation française de toutes les énergies.

À l'époque, les porteurs de projets n'ont pas relevé le problème du rejet de métaux lourds, des anodes sacrificielles composées de 95 % d'aluminium et 5 % de zinc et autres éléments métalliques.

M. David PROTHAIS, animateur

Vous m'excuserez, Madame, je vois que vous avez une seconde page...

Mme Véronique LEROUX, Le GRAPE

J'ai bientôt fini ! [...] dont des traces d'indium rejetées dans le milieu marin pour Courseulles-sur-Mer, ni celui des grandes quantités de terres rares, comme le dysprosium, le néodyme, le praséodyme, importés de Chine dont les procédés catastrophiques d'extractions du sol détruisent l'écosystème. C'est l'autorité environnementale, puis le GRAPE, qui a soulevé cette question. Aujourd'hui, d'autres associations écologiques minimisent l'impact de ces rejets en mer. Sans étude préalable, Le GRAPE a demandé au groupe le suivi des impacts de l'éolien de mer, ses impacts de pollution sur l'écosystème marin et sur la santé publique. À part ça, on dit que nos colportons de fausses informations sur les rejets, qu'il n'y a pas d'impact, mais pourquoi Engie s'est engagée à utiliser une technique pour réduire de 50 % les rejets en mer ? En attendant, pour Courseulles-sur-Mer, les 100 kilos par jour perdurent. Il n'y a pas, à ce jour, d'engagement à réduire les rejets en mer. À l'époque, on évoquait les effets cumulatifs de ces parcs. Aujourd'hui, on nous promet deux fois plus sans attendre un retour d'expérience, comme l'a dit M. ROGOFF. On nous oublie les promesses aux pêcheurs qu'il n'y aurait que Courseulles-sur-Mer et Fécamp, avec la libre circulation à l'intérieur des parcs. D'un deuxième appel, nous voilà avec Dieppe et le Tréport...

Je fais vite... La mer est un patrimoine que nous devons léguer à nos enfants. Par une volonté d'industrialisation de la mer, le grenier d'alimentation pour les générations futures, la mer aujourd'hui est malade, remplie de plastique d'hydrocarbure, de métaux lourds, alors n'en ajoutons pas... Contrairement à ce qui a été entendu, ce n'est pas une occupation temporaire, mais *ad vitam aeternam*. Les socles de béton à 30 mètres de profondeur ne seront pas retirés.

Applaudissements

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame. Merci de votre contribution. Je vois deux points majeurs. Vous abordez la question de l'opportunité de l'énergie éolienne en mer versus d'autres sources d'énergies comme le nucléaire. C'est un point important qui fait partie du débat. Votre question est légitime. Sur l'impact et les rejets en mer, ils ont aussi un lien avec la qualité de la ressource, y compris la ressource halieutique. J'invite la maîtrise d'ouvrage à vous faire deux réponses assez courtes sur ces questions, non pas qu'elles ne sont pas importantes, mais le thème du jour porte sur la cohabitation pêche professionnelle et exploitation éolienne. On peut les creuser en fin de réunion, comme je vous le disais il y a un temps d'échange libre. Je vais peut-être donner une autre parole à la salle, avant de donner à la maîtrise d'ouvrage la lourde tâche de répondre à une série de questions, parce que plusieurs points ont été soulevés. Monsieur.



M. Pierre GUILLAUME, correspondant *La Renaissance du Bessin*

C'est une question qui ira dans le même sens, mais sous forme de question. L'éolien, tout le monde le sait, est une énergie intermittente. Comme on a l'intention que le métro fonctionne et l'hôpital, quand il n'y a pas de vent, nous devons avoir une énergie de base, une énergie de back-up. Or, l'expérience montre que chaque fois que l'on installe un gigawatt, en restant à la louche de l'éolien, on doit installer autant d'énergie de back-up. Par exemple, en Espagne, pays qui s'est couvert d'éoliennes, on a créé autant de puissance en centrale à gaz. Au Danemark, pays qui a pris l'éolien, on a fermé des centrales à charbon et l'on profite du back-up des barrages norvégiens, donc on décarbone. Il reste le problème de la France et de l'Allemagne. L'Allemagne met de l'éolien, mais veut en même temps fermer les centrales nucléaires, énergie non carbonée. Ils ouvrent de nouveau des centrales à charbon et les gaz à effet de serre s'envolent. En France, on nous dit qu'il faut faire de l'éolien, mais l'on nous dit en même temps qu'il faut fermer des centrales. En fait, quelle va être l'énergie de back-up ? Pour ce parc, qu'est-ce que l'on va faire ? Des centrales à gaz, d'autres centrales ou ouvrir d'autres tranches de nucléaire, ce qui répondrait à la question, puisque quoi que l'on en pense, le nucléaire est décarboné. Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vais donner la parole rapidement à la maîtrise d'ouvrage pour répondre aux différentes interpellations. Si ça vous va, je vous donne comme consigne d'être vraiment très concis sur les réponses. Votre question est pertinente, il n'y a pas de souci. Mais, ce serait bien d'avoir une réponse précise. Vous pouvez rester, M. ROGOFF... Avoir des réponses très courtes sur les questions d'opportunité, d'impact environnemental, parce que ce n'est pas le thème du jour, mais je vous propose d'y revenir en fin de réunion, si vous le souhaitez, et surtout de répondre aux interpellations du comité des pêches sur l'absence de retour d'expérience et du partage des données.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Il y a effectivement beaucoup de questions, mais on est là pour y répondre, donc je vais essayer d'être le plus clair et le plus concis possible. Je vais peut-être les prendre dans l'ordre inverse. Il y a une question qui est récurrente, et qui est bien légitime, c'est celle de la possibilité de construire des énergies renouvelables comme de l'éolien qui est par définition une production variable, et de l'obligation de construire à côté une centrale à gaz ou à charbon pour s'assurer d'avoir tout le temps de l'électricité. Il y a une réponse très claire à ça. Aujourd'hui, on a 70 % de nucléaires en France, une dizaine de pour cent d'hydraulique, énergie de production de base. L'hydraulique permet de stocker et de répondre à la demande en fonction de l'ouverture des vannes des barrages. Avec ça, on a des scénarios qui ont été réalisés par RTE, et qui ont essayé de répondre à cette question. Quel est le niveau d'énergie renouvelable variable que l'on peut avoir dans le mix électrique français sans avoir à ouvrir de nouvelles centrales à gaz ou au charbon ? Il y a un premier message qui est très important, c'est que la France aujourd'hui s'est engagée à sortir du charbon, donc on a fermé ou l'on ferme l'ensemble des centrales à charbon en France. Finalement, on fait des ENR pour compenser la fermeture de ces centrales à charbon. Ensuite, RTE a fait des scénarios qui expliquent qu'en 2035, la loi prévoit que l'on doit atteindre 50 % de nucléaires dans le mix énergétique. RTE estime que pour ces 50 % de nucléaire en 2035, on peut avoir 40 % d'énergies renouvelables en 2035 et 50 % de nucléaire et d'autres moyens de production existants sans avoir à construire de nouvelles centrales à gaz. Avec la mutualisation de ces moyens de production, le fait aussi que l'on va installer du solaire dans le sud, puis de l'éolien dans le nord, on va conserver les 50 % de nucléaire pendant longtemps qui sont un peu notre socle de base. Effectivement, le nucléaire est une énergie décarbonée même si elle n'est pas renouvelable. On le dit également. Si l'on remplace du nucléaire par de l'éolien, ce n'est pas pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, puisque les deux moyens de production n'émettent pas de gaz à effet de serre, c'est pour diversifier le mix énergétique. Ça a été jugé comme un objectif important de réduire la part du nucléaire. Le nucléaire produit aussi des déchets radioactifs. L'idée est d'avoir un mix plus équilibré et qui garantira que l'on ne construira pas de nouvelles centrales à gaz ou au charbon. C'était pour la question du mix.

M. David PROTHAIS, animateur

Ça répond aussi à une partie de votre argumentaire. Il y avait toutefois l'impact environnemental des rejets en mer, et je vous invite à revenir sur le thème du jour, par rapport aux interpellations de M. ROGOFF.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Effectivement, merci pour vos questions. C'est vrai que l'on a eu l'occasion d'avoir cet échange à Fécamp. Pour ceux que ça intéresse, comme tout est transparent, vous pouvez aussi lire le verbatim ou écouter la réunion qui a lieu à Fécamp au mois de novembre. Il y avait des questions sur l'impact environnemental qui ont été



abordées beaucoup plus longuement, donc je vais être beaucoup plus court. Le message s'adresse aussi à la pêche d'ailleurs... On ne nie absolument pas que l'éolien en mer, comme toute activité en mer, a un impact sur les activités existantes et sur l'environnement. C'est très clair. Il faut avoir un discours de vérité. Le but est de savoir ce que l'on fait pour minimiser ces impacts. Pour ça, il y a un premier message qui est le débat public que l'on a aujourd'hui. La première réponse à la minimisation des impacts sur l'environnement ou les activités : où est-ce que l'on met le parc ? S'il est mis dans la zone la plus pêchée ou la zone où la biodiversité est la plus présente, bien évidemment les impacts seront supérieurs à un choix collectif où la pêche est la moins importante, où les usages sont moins importants, et où les enjeux environnementaux sont les plus faibles. C'est la première réponse. On évite les zones les plus impactées. Ensuite, quand on ne peut pas les impacter, c'est la législation environnementale française, on réduit les effets. Quand on a implanté une activité, quelle qu'elle soit à un endroit, on a essayé d'éviter les endroits les plus sensibles, mais il y a un effet résiduel et là on essaye de le réduire. Par exemple, quand on construit un parc éolien en mer, souvent on bat des pieux au fond de la mer, comme si l'on tapait dans un clou pour accrocher un tableau, mais le clou est un peu plus gros et le marteau aussi. Ça gêne les mammifères marins qui sont sensibles aux éléments acoustiques. Pour réduire cet effet, on a un certain nombre de techniques qui permettent de mettre des rideaux de bulles qui atténuent le bruit au fond de la mer. On a aussi des outils qui permettent de faire fuir les mammifères marins. Il y a des retours d'expérience, pour le coup, à l'étranger qui fonctionnent assez bien. Quand on ne peut pas réduire les effets, on les compense. C'est très clairement le cas pour les activités de pêche, par exemple. Il faut être très clair là-dessus. C'est le cas, en ce moment sur les premiers parcs. Quand il y a des parcs qui impactent la pêche, il y a des compensations qui sont prévues, des compensations notamment financières s'il y a des activités de pêche qui sont impactées, même si évidemment le but est de limiter au maximum ces impacts.

Pour compléter la réponse à M. ROGOFF, on a bien entendu votre critique sur le manque de connaissances. Effectivement, il faut aussi être assez humble. L'IFREMER va nous présenter des choses, mais on a aujourd'hui une connaissance de la mer qui est moins importante que la connaissance de la terre, parce que le milieu marin est un milieu compliqué et évolutif. Il y a effectivement la question de la connaissance. L'État a apporté des connaissances. Je vous invite vraiment à aller regarder sur le site internet du débat public, parce qu'il y a un dossier que l'État a élaboré avec un certain nombre d'instituts de recherche publics. On a fait une étude bibliographique, c'est-à-dire que l'on a essayé de recenser toutes les études qui existent sur l'éolien en mer et sur ses impacts, à la fois en France, mais aussi à l'étranger. On a essayé de présenter les grandes thématiques. Il y a notamment une des fiches du dossier du maître d'ouvrage qui porte sur les activités de pêche, et dans lesquelles on a proposé des présentations assez grand public de certaines grandes études à l'étranger qui essayent un peu d'estimer les impacts de l'éolien en mer sur la ressource halieutique ou sur la possibilité de pêcher dans les parcs. Je ne vais pas m'étendre plus que ça, mais c'est simplement pour vous dire que l'on a des informations. Elles sont mises à disposition. Elles ne sont pas complètes, elles demandent à être complétées, et surtout elles demandent à être complétées par de l'expérience concrète. C'est du socio-économique, on l'a dit plusieurs fois. Ce n'est pas que scientifique. C'est vraiment le message que l'État porte aujourd'hui et que je vous apporte en tant que représentant de l'État. On souhaite présenter ces informations notamment aux pêcheurs, et que les représentants de la pêche, mais aussi les différentes parties prenantes, puissent discuter avec nous et trouver des zones où ça sera le moins impactant.

La dernière réponse sur le CMF et le débat public, pour être un peu plus grand public, c'est une instance Grenellienne qui est présidée par le Conseil régional et l'État. C'est notamment le CMF qui a participé très activement à l'élaboration des documents stratégiques de façade. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la carte, on a un peu mis différentes zones sur une grande carte de la façade normande. Le CMF est un peu l'outil où l'ensemble des acteurs de la mer – il y a des représentants des pêcheurs, des syndicats des énergies renouvelables, des représentants du granulats marin, des associations de protection de l'environnement – viennent se réunir. Effectivement, on a ce CMF qui travaille depuis des années – Damien LEVALLOIS pourra en parler et un certain nombre d'entre vous en être peut-être membres – sur la planification des activités en mer. Et ce travail se poursuit. Il ne s'est pas arrêté à l'établissement de ces documents stratégiques de façade. Il continue, et dans ce cadre, l'État considère qu'il est important d'avoir un cadre où les acteurs de la mer peuvent discuter notamment de ces questions d'impact éolien de mer, du choix des zones, etc. On a, par ailleurs, un autre processus qui est le débat public, sous l'égide de la CNDP, qui est pour les acteurs de la mer, mais qui est aussi un peu large que ça, parce qu'elle est aussi pour le grand public. L'État considère qu'il est intéressant d'avoir l'avis du grand public, mais c'est aussi très important d'avoir l'avis des acteurs de la façade, et des acteurs de la mer parce que ce sont les premiers impactés avant le grand public normand qui n'est peut-être pas un usager quotidien de la mer. Ce sont deux processus mis en place en parallèle et qui doivent s'enrichir, de notre point de vue, mutuellement, et ce même s'ils sont différents.



M. David PROTHAIS, animateur

Merci de ces précisions. Je vous invite à vous rasseoir. Le temps glisse un peu. Je voudrais quand même que l'on passe aux études de l'IFREMER, mais je vais prendre votre prise de parole, si elle est courte.

M. Nicolas LEBLANC, chargé de mission CRPMEM de Normandie

Oui, je voulais insister sur la notion d'effet cumulé et celle d'acceptabilité. Il faut savoir que les pêcheurs pêchent partout en Manche. Ils n'ont pas une ou deux zones de pêche. Ils ont plusieurs zones de pêche qui varient selon les saisons et les années. Depuis dix ans, il y a quand même une multiplication de nouveaux usages industriels en mer, de nouveaux parcs éoliens. On a aussi des extractions de granulats, de nouveaux câbles, IFA2, Aquind... On parle d'un nouveau câble internet. Là, on nous parle encore d'un nouveau parc éolien, des projets d'éoliennes, des aires marines protégées qui sont mis en place. Tout ça va se concrétiser dans les années qui viennent. Il faut vraiment prendre conscience d'une chose, c'est que les bateaux qui sont impactés par un projet sont aussi impactés par d'autres. Et finalement, à Courseulles-sur-Mer, on va peut-être retirer 10 à 15 % du chiffre d'affaires d'un navire, mais également une partie de son chiffre d'affaires sur d'autres parcs ou d'autres projets. Au bout d'un moment, on dépasse le seuil à partir duquel le bateau se retrouve en difficulté. C'est carrément des entreprises de pêche qui risquent de s'effondrer. Je pense que c'est important à prendre en compte. Il y a des études d'impact qui sont réalisées, mais c'est vraiment au cas par cas. On va regarder ça projet par projet. Il faut vraiment considérer l'impact global que vont produire tous ces projets sur les entreprises de pêche.

Je voulais aussi insister sur l'acceptabilité. Les pêcheurs ont accepté le parc de Fécamp et de Courseulles-sur-Mer. On travaille, on coopère du mieux possible pour faire en sorte de cohabiter intelligemment pour essayer de limiter les contraintes pour les pêcheurs et les industriels. On nous parle maintenant d'un nouveau projet éolien qui ferait deux fois la taille de Courseulles-sur-Mer. En matière d'acceptabilité, ce n'est pas possible... Les pêcheurs ne vont jamais accepter ça. Le peu d'acceptabilité que l'on avait pour Fécamp et Courseulles-sur-Mer sera complètement perdu...

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Sur la superposition des contraintes, je crois que les cartes nous ont pas mal éclairées. Vous en avez présenté une avec l'ensemble des contraintes. On voit que le milieu marin subit un certain nombre de contraintes qui sont de nature différente et qui se superposent. Si ça vous convient, je vais passer la parole à Éric FOUCHER de l'IFREMER qui va nous présenter en 10 minutes également les résultats d'une étude sur le suivi de la coquille. Même principe, on laisse dérouler la présentation et je vous passe la parole pour approfondir ce sujet.

M. Éric FOUCHER, IFREMER

Merci. Je suis cadre de recherche ici, à l'IFREMER et je suis basé à la station de Normandie qui est ici à Port-en-Bessin-Huppain. Je ne vais pas vous parler d'éoliennes parce que je ne suis pas du tout spécialiste. Par contre, les organisateurs m'ont demandé de vous faire un zoom sur la coquille Saint-Jacques, qui est une espèce un peu emblématique en baie de Seine, et en particulier ici en Port-en-Bessin-Huppain.

La coquille Saint-Jacques, aujourd'hui, est une production nationale française de l'ordre de 30 000 tonnes par an, plus ces dernières années. Ces 30 000 tonnes sont pratiquement à 100 % dans la Manche. Ça rejoint ce que disait Dimitri ROGOFF avec une mer qui est extrêmement productive ici en Manche. La coquille Saint-Jacques n'est pas une espèce exclusivement bretonne, comme beaucoup le disent, c'est quand même deux tiers normands, et sur les deux tiers, ce sont les trois quarts ici en baie de Seine, un peu au large. Juste pour rappel, la coquille Saint-Jacques est la deuxième espèce en production en France, donc ce n'est pas neutre. Ça concerne, sur la façade de la Manche, de la pointe bretonne jusqu'au Nord-Pas-de-Calais à peu près 600 à 650 navires, 2 500 marins et 80 000 000 euros de chiffre d'affaires annuellement. C'est quelque chose qui pèse un peu... Ces chiffres d'activité sont essentiellement basés sur les balises VMS. Une chose qui n'a pas été dite ou pas suffisamment tout à l'heure, c'est que tous les navires ne sont pas équipés par des balises. Ce sont uniquement les gros navires. À l'est de la Manche, tous les coquillards le sont, peu importe leur taille, mais ce n'est pas le cas du côté breton où la plupart des coquillards en baie de Saint-Brieuc ne sont pas équipés. C'est pour ça qu'on a l'impression qu'il n'y a pas grand-chose, tout simplement. S'il n'y a pas de tâche, c'est parce qu'ils n'ont pas de balises. Voilà un peu la répartition. Vous voyez très clairement que chez nous il y a deux grandes zones. Il y a la baie de Seine au large et la partie un peu au large de Dieppe.



Vous le savez aussi bien que moi, la coquille Saint-Jacques est une activité qui est saisonnière, donc uniquement pendant la période hivernale qui commence en octobre jusqu'en mai. Mais, elle est vraiment centrée sur les trois mois entre octobre et décembre, un peu encore en janvier. Pour les débarquements de l'année précédente, on avait bien les mois de novembre et de décembre qui sont les principaux mois de pêche. En matière de répartition, je vais essayer de ne pas trop jargonner, mais l'ensemble de la Manche est divisée en rectangles statistiques. Ce fameux rectangle 27^{E9} que les pêcheurs connaissent bien, ce sont les eaux territoriales françaises. C'est vraiment la baie de Seine, donc c'est le large de la Normandie, donc c'est notre terrain de jeu.

Quelques mots pour avoir une idée de l'évolution des pêcheries depuis 20 ans, les couleurs c'est comme pour le foot : bleu pour la France ; vert pour l'Irlande ; rouge pour l'Angleterre. Vous voyez que les tendances sont quand même très bonnes. Quand on parle de pêche qui ne se porte pas bien, de stocks qui ne sont pas en bon état, il faut dire que la coquille Saint-Jacques est en bon état. On le voit avec la tendance. Au début des années 2000, on pêchait difficilement 5 000 tonnes sur l'ensemble de l'est de la Manche. Aujourd'hui, on est quasiment à 22 000 tonnes. Vous voyez l'augmentation et c'est pareil pour l'Angleterre.

Au niveau de l'IFREMER, on fait une campagne de prospection qui a lieu chaque année qui permet d'avoir un certain nombre de diagnostics sur l'état du stock. On a deux campagnes qui existent dans la Manche. Il y a la campagne bretonne, mais je ne vais pas en parler. On a la campagne COMOR. C'est une campagne qui a lieu chaque année au mois de juillet et qui dure trois semaines. Elle a vocation à faire un diagnostic sur l'état de la ressource chaque année. On a une évaluation directe des deux principaux gisements en Manche. On a un échantillonnage, c'est-à-dire que l'ensemble de la zone est prospecté avec un échantillonnage qui est validé, reproductible d'une année à l'autre et complètement standardisé. Il nous permet de faire des différences, des extrapolations et des comparaisons année après année. On connaît relativement bien l'efficacité de l'échantillonnage utilisé. On a cette information qui nous permet d'avoir une connaissance très bonne de la pêcherie et de la ressource de coquilles Saint-Jacques. L'objectif de ces campagnes est triple. Le premier est de produire chaque année, avant l'ouverture de la campagne, des indicateurs qui sont très robustes et qui servent directement la filière de la pêche. Sans aller dans les détails, ce sont les expertises qui résultent de ces campagnes qui nous permettent d'avoir une idée de la biomasse disponible, les juvéniles qui arrivent pour les années suivantes, la quantité de coquilles Saint-Jacques directement exploitables, sa répartition dans le fond. L'objectif derrière est d'arriver à un système de management. Ce n'est pas l'IFREMER qui le fait, ce n'est pas notre rôle. C'est le rôle de la profession, le rôle de l'État, mais Dimitri l'a également dit, la pêcherie de coquilles Saint-Jacques se porte bien parce qu'on a aussi un système de management. Pour bien connaître les pêcheries de coquilles Saint-Jacques ailleurs en Europe, on a le système le plus contraignant ici en France. En baie de Saint-Brieuc, on a une quantité maximale à pêcher par an. En baie de Seine, on n'y est pas tout à fait, mais on a d'autres systèmes de management basés sur l'effort de pêche avec une régulation des dates d'ouverture et de fin, avec un nombre de jours par semaine, un nombre d'heures par jour, des fermetures biologiques de certaines zones où l'on ne peut pas pêcher avec un système de rotation qui est en train de se mettre en place, et qui est assez efficace, selon moi.

On prospecte l'ensemble de la zone intérieure des 12 miles, donc c'est une zone exclusivement française, mais on procède aussi à des prospections dans la zone qui est plus large et qui est ouverte aux communautaires, à l'ensemble des flottilles sous régime communautaire. Pour l'instant, les Britanniques peuvent encore venir, et ce jusqu'à la fin du mois. On verra ensuite ce qu'il va se passer. Ce sont des zones qui sont beaucoup prospectées.

Je ne vais pas rentrer dans les détails de tous les chiffres, ce n'est pas le but, mais il faut savoir que ce sont des courbes sur l'abondance des stocks. Vous voyez encore une fois que ça commence au début des années 2000 jusqu'à la précédente campagne qui a eu lieu en juillet dernier. Il ne faut pas être fin sorcier pour voir que le stock est dans une tendance positive. Il y a des pics qui sont dus aux fluctuations de l'environnement qui est plus ou moins favorable à la reproduction des coquilles Saint-Jacques, mais on voit bien que le stock se porte plutôt bien, même si l'année dernière il y a eu une petite chute par rapport à une situation exceptionnelle. On est quand même dans des situations qui sont largement au-delà des meilleures saisons que l'on pouvait avoir il y a 15 ou 20 ans.

On a des éléments sur la croissance de la coquille Saint-Jacques, mais je passe parce que je suis pratiquement à la fin, et je suis assez bavard, je le sais.

Je conclus. On a une répartition de la biomasse exploitation pour l'ensemble des zones et par grandes zones à l'intérieur de la baie de Seine. On a une répartition géographique. L'année dernière, c'était plutôt ici entre Port-



en-Bessin-Huppain et plus à l'ouest. On sait ce qu'il reste après une saison de pêche, les juvéniles de l'année dernière. Voilà, je m'arrête là. Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette présentation et le respect du temps de parole. On a donc là un focus sur une pêche particulière, mais assez emblématique parmi les pêches emblématiques de la région. Est-ce qu'il y a des questions ou des réactions à cette présentation ? Ça veut dire que vous avez été extrêmement clair... Allez-y.

M. Éric FOUCHER, IFREMER

La moitié de la salle a déjà vu ces présentations 10 000 fois, donc c'est pour ça qu'ils ne posent pas de questions.

M. David PROTHAIS, animateur

C'est toujours agréable d'entendre que le stock va bien...

M. Mathieu VINARD, OPN

Pas de commentaire particulier par rapport à la présentation d'Éric, mais un petit complément puisque l'on parle beaucoup de coquilles Saint-Jacques. Forcément, en Normandie, ça pèse... Justement, en tant qu'organisation professionnelle, on participe à des travaux à l'échelle communautaire dans le cadre des comités consultatifs régionaux. On travaille avec nos collègues professionnels, mais aussi des scientifiques et des ONG. On a aussi la possibilité d'accéder à des recensements de travaux qui sont menés un peu partout dans le monde. Récemment, on a eu des synthèses sur l'impact du son et des vibrations dans le milieu marin, et l'on a vu des choses qui nous inquiètent par rapport à la coquille Saint-Jacques. Ce sont des études récentes. La dernière date de 2017. Ce sont les prémisses de quelque chose... Peut-être que rien n'est avéré, mais l'on parle quand même, par rapport à de l'implantation de pieux, de conséquences sur le comportement de la coquille Saint-Jacques, sur son système immunitaire. On parle dans certains cas de mortalité potentielle. Encore une fois, ce sont des choses pour lesquelles on n'a aucun recul. Ce sont des choses pour lesquelles on aura malheureusement à constater les conséquences quand le parc de Courseulles-sur-Mer sera opérationnel, mais encore une fois on n'a pas d'information, on n'a recul. Et l'on nous demande encore si c'est possible de faire cohabiter la pêche et l'éolien.

M. David PROTHAIS, animateur

Vous avez dit que ces études sont localisées, est-ce que ce sont des retours d'expérience ?

M. Mathieu VINARD, OPN

Là, ce sont des études. En l'occurrence, il y a une étude réalisée en Tasmanie, donc ce n'est pas à côté, mais on parle de ce cas. Ce sont aussi peut-être des choses qui nous menacent. Cette étude parle aussi du poisson et de la faune en général. Quand l'État nous a parlé tout à l'heure de la barrière de bulles... Je pense que c'est joli pour le grand public... On va sauver les dauphins, il y aura des bulles dans l'eau, mais la vérité, c'est que le bruit ce n'est pas que ça. La plupart des poissons vont avoir un comportement de reproduction par rapport à du son, par rapport à des vibrations. Des espèces pélagiques, à forte valeur économique, comme le maquereau, très présent dans l'est de la Manche où il y a des phénomènes de dispersion, etc. Ça va bien au-delà et je trouve, dans le cadre d'un débat public, qu'il ne faut pas être extrêmement précis et technique, mais il ne faut pas non plus infantiliser les gens... C'est comme sur la question qui m'interpelle un peu sur la cohabitation. Je vois aussi le petit questionnaire où l'on nous demande de classer les thèmes par importance : la pêche ; la biodiversité marine ; l'environnement ; l'économie. Peut-être que l'on prend les pêcheurs pour des gens un peu bizarres et l'on veut leur donner une fausse importance, mais la pêche sans biodiversité sans environnement n'est rien. La pêche fait aussi partie de l'économie. Je pense que les gens qui rédigent ce questionnaire le savent... On se pose beaucoup de questions.

M. David PROTHAIS, animateur

Je pense que le questionnaire n'a pas vocation à opposer les sujets les uns aux autres. Il essaye de recueillir les sensibilités du public pour savoir si l'on doit mener x réunions sur tel ou tel sujet. Encore une fois, on a vu qu'il y avait des sensibilités sur l'impact des rejets ou sur l'opportunité de l'énergie éolienne en mer. Tous les sujets doivent être abordés dans le cadre du débat. L'idée n'est pas de les opposer les uns aux autres. Peut-être une intervention de Mireille puis je vous passe la parole.

Mme Mireille HEERS, membre de la Commission particulière du débat public



Quelques mots pour rappeler qu'au Tréport, 31 janvier, le thème porte sur le retour d'expériences de l'étranger. Par ailleurs, toutes les études que vous avez les uns et les autres sont mises dans la bibliothèque du débat, si vous le souhaitez. Vous pouvez les déposer, donner les références. On les met sur le site internet.

M. David PROTHAIS, animateur

Dans le cadre d'un débat public, le site sera maintenu pendant au moins huit ans. C'est une obligation réglementaire parce que le débat public souhaite que les données qu'il rend publiques puissent servir aux professionnels, mais aussi au grand public. L'idée n'est pas de tenir cette réunion juste en chambre entre nous, même si c'est fort sympathique d'être à Port-en-Bessin-Huppain cet après-midi. L'idée est de le partager avec le plus grand nombre et dans le temps pour que ce qui a été dit aujourd'hui puisse être un point d'appui à d'éventuelles autres discussions. Est-ce que vous avez des réactions sur les études ?

M. Éric FOUCHER, IFREMER

Non, je n'ai pas plus d'informations parce que je suis au même niveau de connaissances que Mathieu. Je sais que ça existe. De toute façon, on ne peut pas avoir de retour d'expérience pour l'instant. Je sais qu'il y a eu ces études. On ne peut pas aller au-delà pour l'instant.

M. David PROTHAIS, animateur

Donc, des points de vigilance parmi les autres points de vigilance soulevés tout à l'heure. Une réaction de monsieur.

M. Léon LEMONIER, retraité

Merci. Le conseil régional a engagé une procédure, une démarche, il y a deux ans, qui consiste à tenter d'amener la Normandie à l'autosuffisance en énergie en 2040. Je voulais savoir si le conseil régional est associé à votre démarche. Et est-ce que les projets sont intégrés dans son objectif ? Est-ce qu'il ne serait pas logique que cette collectivité participe non seulement au débat, mais participe aussi financièrement et aussi sur le plan de la gestion future ? Cela implique directement toutes les populations parce que le problème des éoliennes, en mer ou sur terre, est bien le problème de la collectivité. On tient à mer autant qu'on tient à la terre. Chacun défend des intérêts corporatifs, c'est logique, mais est-ce qu'il ne faut pas que nos collectivités élues prennent des positions très claires et incitent les populations, les électeurs indirectement, à participer activement à ces débats ?

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour votre intervention. Je vais passer la parole à Mireille HEERS pour répondre pour la CPDP. Vous posiez la question de savoir si le conseil régional peut participer au débat public, j'ai tendance à dire qu'il n'est fermé à personne. Il est ouvert à tous les citoyens et tous les organismes, mais aussi toutes les collectivités. Je vous laisse compléter.

Mme Mireille HEERS, membre de la Commission particulière du débat public

Trois points. La région vient à la réunion de Rouen le 8 février présenter son projet de territoire, etc. Samedi dernier, au Havre, le thème de l'après-midi portait sur les aspects techniques et socio-économiques de l'éolien, et l'on a eu beaucoup de présentations techniques, mais aussi des débats sur le coût. Le vice-président de la région Normandie a fait le mot d'accueil et est resté tout l'après-midi. Il a eu la parole de temps en temps. La région s'est donc exprimée. Troisième point. Attention, nous sommes en période électorale et en période de campagne, et les élus peuvent prendre position et profiter de réunions publiques sur un thème pour faire la promotion de leurs actions ou pour faire un élément de campagne, mais c'est à leurs risques et périls. Je suis juge, juge électoral et j'ai l'habitude du contentieux électoral. Si l'écart de voix est faible, il peut y avoir du contentieux et des gens peuvent dire que tel candidat a profité de telle réunion pour faire sa publicité. Le juge regardera un peu l'audience de la réunion, etc. C'est disproportionné, ce n'est pas le problème pour aujourd'hui, mais tout ça pour expliquer que c'est dans la phase 3 du débat, c'est-à-dire après les élections municipales que les élus sont invités à prendre position publiquement et de façon approfondie sur ces questions. C'est pour ça que notre débat est terriblement long. Il va durer jusqu'au 15 mai pour avoir des réunions, à partir de mi-avril, avec des prises de position officielles des nouveaux élus.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Mme HEERS. Ça répond à votre question sur la participation de la région et intervention dans le débat public, mais il me semble qu'une partie de votre question portait sur la gouvernance du parc, c'est-à-dire



de savoir si c'est un projet de l'État et s'il y a une place pour les collectivités. Peut-être que M. DU PASQUIER, vous pouvez apporter un mot sur ce point.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Évidemment, je ne représente pas le conseil régional, je représente l'État. Je peux simplement vous dire que l'État collabore étroitement de manière générale avec le conseil régional de Normandie qui est très impliqué dans les projets éoliens en mer, à la fois dans les premiers projets normands, mais également dans les suivants. À titre d'illustration, certains d'entre vous le savent peut-être, mais il y a une usine qui va fabriquer des éoliennes sur le port du Havre et qui est en cours de construction par SIEMENS GAMESA, et des travaux préalables sont à réaliser sur le port du Havre. Ces travaux sont cofinancés par l'État et par la région Normandie. C'est une petite illustration, mais c'est pour vous indiquer que l'État collabore étroitement avec les élus, et en particulier avec la région.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette réponse. Je voudrais vous proposer de passer à la seconde étude. Monsieur, j'ai bien noté votre intervention, mais, si ça ne vous dérange pas, je la décale un peu pour laisser la parole à Mme VOGEL de l'IFREMER pour présenter une seconde étude. Je vous dis ça parce que je suis soucieux. Nous glissons un peu dans le timing. Rien de grave pour le moment, mais je vais essayer d'être un peu plus vigilant et strict par rapport au temps de parole pour avoir le temps de faire le tour de toutes les présentations. Il nous en reste trois. Merci.

Mme Camille VOGEL, IFREMER

Bonjour. Je suis ingénieure à l'IFREMER de Port-en-Bessin-Huppain. Je vous présente aujourd'hui de manière extrêmement synthétique ce qui est déjà une synthèse des connaissances à l'échelle internationale de l'impact des câbles électriques dans le milieu marin. On parle bien des câbles, pas des champs EMR. C'est un travail que l'on a mené en collaboration avec d'autres collègues de l'IFREMER et en particulier M. Antoine CARLIER. Si vous avez envie d'en savoir plus sur ces aspects, il était hier sur France Inter. Vous pouvez aussi récupérer le podcast.

Je reprends le contexte sur les câbles électriques sur lesquels on a travaillé dans le cadre de cette synthèse bibliographique. On s'intéresse aux câbles électriques de haute tension, avec un voltage supérieur à 33 kilovolts et avec des effets et impacts qui vont intervenir sur le plateau continental à moins de 200 mètres de fond. Dans le cadre des parcs éoliens en mer, cette portion des câbles qui va aller depuis le poste à terre jusqu'au poste électrique en mer nous intéresse. Les liaisons sous-marines sont sous la responsabilité de RTE et c'est pour eux que l'on a fait cette étude. Le travail que l'on a mené s'est intéressé à ce qu'il se passe entre le moment où le câble est posé jusqu'à son démantèlement. Ça inclut les phases de travaux et d'exploitation. Ça se résume sous forme de graphiques avec la notion de distinction entre la phase de travaux et d'exploitation, mais aussi une série d'impacts potentiels identifiés qui sont des impacts liés à l'effet de l'électromagnétisme. On va le retrouver essentiellement en phase d'exploitation. On a une notion d'effet récif. C'est quelque chose dont, je pense, vous avez déjà entendu parler. C'est l'agrégation autour d'un substrat d'origine anthropique mis en mer de différentes espèces. Cet effet récif se retrouve quand il y a une structure en mer qui n'était pas là auparavant. Typiquement, quand vous avez un câble qui est posé sur le fond, et ensuite protégé par une structure mise en place par des réserves, un effet réserve – c'est quand vous faites face à une zone qui aura été fermée à la pêche. Il y avait une question qui se posait sur les possibilités d'emmêlements d'animaux avec des câbles dynamiques qui traverseraient la colonne d'eau. Ce n'est pas le cas des parcs qui nous concernent aujourd'hui puisqu'on travaille sur de l'éolien qui serait posé. On n'aura pas ce type de câbles dans notre schéma de réflexion.

Ensuite, il y a une question autour de l'échauffement thermique autour du câble. Est-ce que ça peut avoir un effet sur les individus et les habitats ? Une notion également de modification de l'habitat benthique. C'est en phase de travaux. Quand on est en cours de dépose du câble ou en phase de réparation, quel est l'impact attendu sur ces habitats ? Une problématique aussi de suspension du sédiment dans cette même dynamique. On a aussi de potentiels effets liés à de la pollution chimique. Enfin, une chose qui a été abordée précédemment, le problème des bruits sous-marins et des impacts potentiels pour l'environnement.

Le rapport est énorme et en 10 minutes c'était compliqué à résumer. Je suis déjà désolée pour le niveau extrêmement superficiel de l'information qui est ici, et qui ne fait que résumer ce que vous trouverez dans le rapport. Je vous présente les principales conclusions.



Globalement, le rapport contient l'ensemble de ces éléments. On a traité toute la bibliographie que l'on a pu trouver sur tous ces éléments, et l'on s'est intéressé au comportement benthique et à la ressource halieutique. À ce titre, pour résumer, on constate sur la base de la bibliographie existante et sur les études qui ont pu être menées à l'étranger, c'est que l'on a un impact qui est négligeable à faible pour l'ensemble de ces éléments. Par contre, on aura des impacts faibles à moyens pour trois champs principaux : l'acoustique ; les champs électromagnétiques ; et les interactions avec d'autres activités anthropiques, comme la pêche.

Je vais essayer de concentrer ma présentation sur ces trois volets.

En ce qui concerne les champs électromagnétiques, un rappel sur la manière dont ça se présente à l'échelle terrestre. On a un champ magnétique terrestre qui existe et qui est de l'ordre de 50 teslas. Les champs magnétiques diminuent en fonction du carré de la distance. Autant dire que très rapidement l'intensité est très faible. Quand on s'intéresse à un câble, il faut savoir que la fréquence de ces câbles est de 50 à 60 hertz. C'est relativement peu énergétique. On ne va pas avoir d'effets ionisants, comme vous l'auriez avec un micro-ondes. Ensuite, les expériences et les retours d'expériences que l'on trouve dans la littérature sont de deux types. On a des expérimentations en milieu contrôlé et l'on a des expérimentations en milieu naturel. J'ai partitionné entre ce que l'on va trouver comme information sur le milieu benthique et sur ce que l'on va trouver sur la ressource halieutique. Pour ce qui est des expériences en milieu contrôlé, on a des tests sur le benthos avec des champs magnétiques qui sont supérieurs à ce que l'on va trouver dans le milieu terrestre, et l'on n'observe pas d'effets significatifs. C'est donc une bonne nouvelle. En milieu naturel, on a quelques études qui sont sur des espèces d'intérêt commercial. À l'heure actuelle, on a un travail qui est mené entre RTE et l'IFREMER. Si vous regardez les assemblages d'espèces sur un câble, au moment de la recolonisation, dans le cadre donc d'un câble en fonctionnement, vous n'avez pas de différences significatives associées à cette exposition aux champs électromagnétiques. De la même manière, si vous regardez ce qu'il se passe en milieu contrôlé pour des poissons, ce sont des travaux qui sont réalisés dans des conditions expérimentales et qui correspondent relativement à ce que vous allez trouver dans le cadre d'un câble en fonctionnement, on a des effets moyens, c'est-à-dire que l'on observe sur ces poissons en milieu contrôlé – c'est très différent d'un milieu naturel – des retards de développements, des modifications du comportement, dans les stratégies d'évitements, dans les comportements de prédation, que l'on peut potentiellement associer à des effets de stress du fait de ce champ électromagnétique. Ça a été observé sur des larves, des embryons, donc c'est quand même lié au stade de développement auquel vous exposez l'individu. Il y a aussi un champ d'études qui est particulier par rapport aux poissons qui sont les espèces anadromes, et qui vont avoir potentiellement une sensibilité plus forte aux champs électromagnétiques, et où les observations réalisées sont du même ordre que ce que l'on observe sur des espèces modèles.

En milieu naturel, pour les poissons, on a à peu près les mêmes effets que ce que l'on a pu constater en milieu contrôlé, avec donc des modifications du comportement. Chez les crustacés, on a un effet de prostration, c'est-à-dire que si vous exposez une communauté de homards à un champ électromagnétique, ils vont un peu moins sortir de leur habitat préférentiel que ce que l'on verrait dans des conditions où il n'y aurait pas de champ électromagnétique d'origine anthropique.

Ensuite, au niveau des séliaciens, les raies, roussettes, etc., on voit une stratégie d'évitement de la zone où il y a un champ électromagnétique, mais sur ces aspects il y a clairement encore un besoin de poursuivre les études. Voilà pour les champs électromagnétiques. Comme je l'ai dit, c'est très synthétique.

On passe à l'acoustique. L'origine des sons anthropiques dans le cadre de la mise en place des câbles va être liée au fait, en phase de travaux, que l'on va travailler le sédiment avec des charrues, des trancheuses ou des foreuses pour poser le câble. En phase d'exploitation, ça va être lié au fait que l'on a un phénomène de dragage si le câble n'est pas bien fixé et de potentielles vibrations. Les niveaux de bruit associés peuvent se recalculer par rapport à un paysage du bruit anthropique global. Les câbles électriques se situent au niveau de cette flèche bleue et c'est à peu près équivalent à un gros navire. On est très en dessous à ce que l'on va avoir dans le cadre d'exploration sismique. En phase d'exploitation, on est plutôt à 110 dB, donc l'équivalent du bruit ambiant. Il n'y a potentiellement pas d'impact majeur lié à ça. Pour les habitats benthiques on ne peut pas conclure actuellement sur le niveau des impacts parce qu'il y a un manque de connaissances. Les données sont partielles. On a un spectre de réponses qui est très grand, donc on ne peut pas fournir une conclusion scientifique exacte. Pour les poissons, il y a plus de travaux, et beaucoup de travaux sont menés à une échelle spécifique, c'est-à-dire que vous prenez une espèce, vous essayez d'identifier son spectre acoustique – ce qui est déjà un travail – et vous essayez d'établir une sensibilité par rapport à un niveau de bruit. Les niveaux d'exposition sont traités en DBHT, mesure qui a été développée scientifiquement. Et vous allez créer un spectre en estimant que la réponse de l'organisme par rapport à la pression qui lui est infligée va différer en fonction de



la distance. Vous pouvez aussi avoir des réponses qui entraînent la mort de l'individu. C'est le cas le plus extrême. Au fur et à mesure, vous allez avoir des réponses qui sont de plus en plus faibles, avec parfois des blessures infligées, mais qui vont se résorber dans le temps, un effet qui peut simplement se produire au niveau de l'environnement. Les capacités de communication d'une espèce avec ses congénères ou d'un individu avec ses congénères vont être réduites, parce que le bruit ambiant est trop fort. C'est un peu comme si l'on mettait un ventilateur dans la pièce et que vous ne m'entendiez plus. Au moindre niveau, vous n'avez pas d'effet de la pression associée.

J'ai synthétisé l'information qui est contenue dans les expérimentations qui ont été menées à l'échelle internationale. C'est la globalité de ce spectre de réponses qui a pu être observé à une échelle individuelle, c'est-à-dire que l'on a des espèces qui vont répondre en supportant très bien ce type de pressions, et vous allez avoir quelques espèces extrêmement sensibles qui peuvent présenter des réponses allant jusqu'à une mortalité, mais vraiment ça va être une espèce parmi une centaine.

M. David PROTHAIS, animateur

Je me dois de vous alerter. Je sais que l'exercice est difficile, mais on a déjà dépassé les 10 minutes...

Mme Camille VOGEL, IFREMER

D'accord. Du coup, on a un défaut d'informations sur la manière de transposer ces résultats à l'échelle d'une population. C'est une deuxième manière de voir les choses.

Pour le hareng, voici un résultat de modélisation sur ce type de conception générale de l'effet du son. Si l'on compare le type d'activités associées à un câble en mer, on est sur des problématiques de forage et de creusement de tranchées. On voit, par exemple, que le hareng n'est pas du tout sensible à ce type de pression, là où, par exemple, le Grand Dauphin montrerait une sensibilité bien plus forte.

Vous pouvez décliner ces approches par source de bruit souhaitée.

Ensuite, et je suppose qu'il y a des gens intéressés dans la salle, le dernier problème est celui de l'interaction avec les autres activités anthropiques. Ce sont essentiellement la pêche et le transport maritime. Ça se règle essentiellement via la planification telle qu'on l'envisage pour le moment. En phase de travaux, le principal impact sera dû aux restrictions d'accès avec une augmentation pour les pêcheurs du temps de trajet et des coûts associés pour atteindre les zones de pêche. C'est aussi une limitation aux accès en zone côtière en cas de phase des travaux, mais c'est plus de l'ordre du tourisme sur les plages. Ce sont des activités un peu plus annexes par rapport à l'activité de pêche. En phase de fonctionnement, on a un risque d'endommagement des câbles qui, pour les pêcheurs, se traduit par un risque de croche. M. LEVALLOIS l'a mentionné plus tôt. L'activité EMR n'est pas compatible avec les granulats marins. On l'oublie immédiatement. Pour ce risque de croche, il y a quand même eu des études pour connaître la profondeur d'ensouillage nécessaire pour l'éviter et permettre de poursuivre l'activité de pêche dans une zone où vous avez un câble. Pour les chaluts, on est ici. Globalement, si l'on s'assure une profondeur d'ensouillage d'un mètre ou plus, on doit normalement permettre le passage des chaluts.

Là, c'est un autre type d'impact. J'ai abordé les récifs réserve. Pour l'effet récif, on a un besoin de connaissances. Il y a des travaux à l'heure actuelle, même en France. Ce sont des travaux de modélisation. Ça repose effectivement sur du théorique, mais ça a l'avantage d'exister, et c'est pris en compte par des instances universitaires, mais également des gens qui discutent avec les industriels.

En conclusion générale, les perturbations générées par un câble sont temporaires et limitées dans l'espèce. Les impacts sont majoritairement négligeables à faibles avec un degré d'incertitude associé néanmoins qui est de l'ordre moyen. On doit avoir une attention particulière pour les zones qui présentent une sensibilité spécifique telles que les habitats remarquables, les espèces protégées et les zones fonctionnelles, et en particulier les zones fonctionnelles halieutiques. Ce sont des choses qui sont à faire dans le cadre de la planification des projets. On reste, en matière scientifique, sur ces difficultés à transposer nos résultats au milieu naturel, à partir de ce que l'on observe en laboratoire. On a encore des travaux à mener sur l'effet récif, mais aussi sur l'effet réserve, et sur les impacts pour les espèces sensibles ainsi que sur cette notion d'effets cumulés et d'impacts cumulés.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cet exercice. Vous avez un peu glissé, mais vous aviez un copieux programme. Je profite de la fin de cette présentation pour vous rappeler deux choses. On vous invite à nous envoyer le document, si ce n'est pas



déjà fait pour qu'il soit publié. N'hésitez pas à partager avec l'ensemble de la CPDP l'ensemble des documents que vous voulez partager. Si vous avez des demandes particulières, la CPDP est là pour les recevoir et y répondre le mieux possible. Vous avez aussi parlé d'une émission de radio sur France Inter où ce sujet a été abordé. C'est disponible sous forme de podcasts que vous pouvez réécouter. C'est l'occasion de vous dire que la CPDP réalise elle-même des podcasts qu'elle met sur le site internet du débat public, où il y a des émissions enregistrées avec certains intervenants, et qui permettent de couvrir différents sujets, mais aussi d'accompagner nos rencontres sur le territoire. On vous invite à en parler autour de vous et à les consulter, mais aussi à les diffuser sur les réseaux sociaux pour que cette information soit partagée dans un format qui est assez agréable. On peut écouter ça dans différentes configurations. J'imagine bien que votre rapport est passionnant, il est épais. On a pu voir un concentré des conclusions. Il faut un temps de lecture important. Je vous remercie de votre attention. Est-ce que vous avez des réactions par rapport à la présentation qui vient d'être faite ou des questions ? J'ai une question en suspens de monsieur. Monsieur.

M. Marc DELAHAYE, directeur du CRPEM de Normandie

On voit tout le travail qui a été fait sur cette partie câbles, ensouillages et travaux. Malgré cela, on voit toutes les inconnues qui subsistent. Donc, on souhaite vivement que le même type de travail soit réalisé sur l'implantation des éoliennes qui vont vraisemblablement se faire par pose de gros blocs de béton à partir du Havre ou par plantage de pieux. Il y aura des modifications, il semble, vu le nombre et le dimensionnement du courant, et donc de turbines. L'industrie éolienne offshore a un gros problème qui est celui des vibrations. Dit vibrations en mer, dit généralement bruit et propagations de bruit. On demande très clairement l'évaluation de ces impacts. Rien ne vaut la réalisation, effectivement, des deux champs autorisés à Courseulles-sur-Mer et Fécamp, parce que si l'on se lance dans une procédure où l'on fait et l'on fera des études pour connaître les impacts, les champs seront déjà construits et il y en aura pour 25 ans... On ne tient pas à servir de laboratoire en réel, s'il y a effectivement des soucis.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cette intervention. Peut-être avez-vous connaissance d'une étude similaire par rapport au sujet soulevé par monsieur. Je me souviens d'une expertise complémentaire financée par la CNDP en 2015, dans le cadre du débat sur le projet du Tréport. Il y a eu un état de la littérature sur l'impact acoustique de certaines techniques de pose de monopieux, etc. Plusieurs techniques ont été comparées. Ce rapport doit encore être disponible. Il date de 2015. Il mérite peut-être une mise à jour. Je vois que Martine souhaite apporter une précision.

Mme Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission particulière du débat public

Au Tréport, la semaine prochaine, on va parler de cette étude, et l'on aura l'intervention de Laurent CHAUVAUD sur les mêmes sujets. Ce sont l'impact des sons et des vibrations sur les mammifères. On est donc un peu dans un esprit feuilleton, c'est-à-dire que d'une réunion à l'autre l'on rebondit sur vos questions, et l'on apporte des précisions. Mais, ça a été anticipé.

Mme Camille VOGEL, IFREMER

J'ai juste une remarque pour Marc. Si tu souhaites une synthèse des connaissances à l'échelle internationale, il y a un site internet qui s'appelle tetis.nl où tu trouveras un état des lieux qui est fait de manière régulière sur l'impact des EMR et des énergies renouvelables en général. Après, il faut parler anglais et les rapports sont longs et copieux, mais ils existent.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur avait une remarque.

Personne du public non identifiée

Une question, un détail. Exposé très intéressant, mais il y a un mot qui m'a passionné et que j'ai entendu dedans, c'est le mot « démantèlement ». Ça revient à dire que peut-être les câbles peuvent être démantelés. Mais si l'on démantèle les éoliennes, j'imagine qu'on peut démanteler des éoliennes, qu'en est-il des substrats en béton qui, à mon avis, seront très importants ? Une fois les éoliennes démantelées, est-ce qu'elles seront là pour toujours par rapport à la pêche ? Merci.

M. David PROTHAIS, animateur



Ça dépend des technologies éoliennes qui vont être utilisées. À ma connaissance, il y a plusieurs types de fondations. Est-ce que vous pouvez apporter un élément de réponse ?

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Effectivement. Pour le démantèlement, il y a un principe qui est très clair. Dans les appels d'offres qui sont réalisés, l'État oblige l'opérateur industriel à démanteler le champ éolien en mer et oblige RTE à démanteler le raccordement à la fin de l'exploitation, c'est-à-dire que l'on a bien conscience qu'on ne va pas juste laisser des poteaux au milieu de la mer ou une sous-station électrique en mer. Il y a une obligation pour le porteur de projet de donner des garanties bancaires qui permettent d'avoir l'argent nécessaire pour démanteler le champ qui sera mis de côté pour avoir les fonds nécessaires au démantèlement en fin de vie. Ensuite, je comprends dans votre question la problématique de l'impact du démantèlement. Concrètement, on pourrait se dire qu'il faut remettre en l'état précédent. Évidemment, on va enlever l'éolienne, la partie émergée, la partie immergée. Après, la question porte sur ce que l'on fait de ce qu'il y a dans le fond marin. Là, il y a une question qui n'est pas encore tranchée aujourd'hui, parce que c'est un peu du cas par cas. Et c'est pareil pour le câble RTE. Finalement, on va se demander si les habitats benthiques, c'est-à-dire les algues, les crustacés, etc., se sont remis partout au-dessus du câble qui est enterré à trois mètres de profondeur. Finalement, ça va peut-être avoir un impact environnemental supérieur que de creuser trois mètres, enlever tout ça pour enlever un câble que de laisser le câble en dessous avec la vie qui a repeuplé le dessus. Concrètement, pour le démantèlement, il y a un principe qui est celui de tout retirer, tout démanteler, mais les autorisations délivrées par les préfets indiquent que les porteurs de projets doivent inclure la fourniture d'une étude qui explique si c'est plus impactant de démanteler ou de ne pas démanteler. C'est un cas un peu spécifique pour le câble, mais il est évident que, ne serait-ce que pour des questions de sécurité maritime, la partie émergée, mais aussi immergée, des éoliennes sera retirée.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Il nous reste deux interventions. Si nous les prenons maintenant, on peut finir à 17 heures et tenir encore notre promesse d'avoir une réunion de trois heures. Je vous proposerai bien de passer à cette troisième phase, même si j'ai bien en tête que vous vouliez intervenir. Est-ce que vous voulez prendre la parole maintenant ?

M. Patrick JULITA, citoyen de Port-en-Bessin-Huppain

Je ne suis ni technicien de la pêche ni de l'éolien. Je suis juste intéressé par ces questions. Le constat ou la réaction que j'avais, c'était par rapport à l'avancée du projet où l'on a l'impression finalement que des choix sont à faire, et que le projet va se faire dans tous les cas. C'est l'impression que ça me donne. Et c'est un peu comme ça que ça s'est passé lors du précédent projet, notamment celui de Courseulles-sur-Mer. Par rapport à la volonté des élus, sur les collectivités, on sent bien également la volonté dans le cadre des énergies renouvelables d'aller sur ce champ. On sait très bien – l'exemple a été donné sur le Havre tout à l'heure par le représentant de l'État – que déjà les collectivités ont subventionné des entreprises qui sont installées en France, ne serait-ce qu'à Cherbourg-en-Cotentin. Je vois un dessin dans les documents qui nous ont été remis sur des pales de 207 mètres. Il n'y a que GE qui fabrique des pales de 207 mètres. À un moment donné, c'est juste un constat pour dire que les choses sont peut-être déjà faites. Aujourd'hui, comme pour beaucoup d'autres sujets en France malheureusement, on a l'impression que l'on fait des débats, mais que les choses sont déjà décidées. C'est un peu pour ça que le mal-être existe, je pense, sur plein d'autres sujets, parce qu'on a l'impression que ça fonctionne de la même manière d'un sujet à l'autre. On pose sur la table des éléments, mais finalement on sait où l'on veut arriver. Aujourd'hui, comment les pêcheurs s'adapteront-ils à ce nouveau champ, à ce nouveau parc éolien ? Je comprends la position des pêcheurs, je comprends la position des pro-énergies renouvelables. Il faudra de l'éolien, effectivement, mais c'est la manière de poser le débat qui, je pense, aujourd'hui pose problème... On l'a dit en début de réunion, c'est vrai que beaucoup de personnes n'y croient plus forcément, parce qu'on a l'impression que les choses sont déjà faites à l'avance, tout simplement.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Avant de passer à la présentation de RTE, je vais inviter M. MOLINENGO à bien vouloir se préparer. Je voudrais quand même réagir à vos propos sur deux points. Vous dites que vous n'êtes pas technicien ou pêcheur, mais le débat public est fait pour ça. Il est fait pour que des citoyens, peu importe leur point de départ, échangent avec des professionnels de la pêche, avec l'État, avec les collectivités, les élus, etc., pour que l'on puisse ensemble discuter et comprendre les enjeux, et éclairer *in fine* une décision de la maîtrise d'ouvrage sur son projet. C'est le mode de fonctionnement du débat public. C'est son souhait d'avoir



ces temps d'échanges. Souvent, on travaille entre professionnels ou entre acteurs publics, et l'on rate des moments de démocratie délibératifs. Sur le calendrier, ça ne concerne pas le débat public, ça concerne la maîtrise d'ouvrage, je lui propose de donner des éléments de réponse à l'issue des présentations qui vont venir, mais la maîtrise a un calendrier et une politique sur lesquels elle pourra revenir. En tout cas, du côté du débat public, il y a un engagement clair qui est celui de débattre de toutes les options, y compris de ne pas choisir de zone si l'on estime que ce n'est pas en Normandie qu'elle est. Le débat public est là pour discuter de toutes les options. Il s'engage à rendre compte de votre parole, de vos inquiétudes et de celles de la profession, comme celle des soutiens éventuels au projet.

M. Patrick JULITA, citoyen de Port-en-Bessin-Huppain

Des choix ont déjà été pris d'un point de vue économique. Ça a été rappelé tout à l'heure. Des subventions ont déjà été apportées. Je ne viens pas contre ces choix. Je fais juste un constat. Des subventions ont déjà été apportées par l'État ou des collectivités pour mettre en place des grosses entreprises, parce que ce sont quand même des entreprises de plus de 500 salariés, donc ça a aussi un poids économique sur le fonctionnement de nos régions. Ces choix ont été pris. Comment peut-on aujourd'hui dire que l'on prendra le choix 0 ? C'est ça que je n'arrive pas à comprendre. Certes, ces entreprises ne vont pas fonctionner sur le marché français, mais si elles s'installent en France, c'est bien qu'elles comptent aussi entrer à un moment donné sur le marché français. Elles se disent que des choix sont déjà pris. Elles sont d'ailleurs subventionnées pour.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour cet éclairage. Je pense que vous avez bien souligné le fait qu'il y a des enjeux avec les acteurs et les personnes qui ont des intérêts différents ou des attentes différentes dans cette affaire. On est là pour les croiser et bien comprendre les marges de manœuvre dont on dispose. Je précise qu'il y a un autre débat en Bretagne sur un parc éolien. Il faut poser toutes les variables sur la table. Il y a l'idée d'une feuille de route, j'imagine, mais je ne vais pas revenir sur les propos de l'État sur la question. Une feuille de route qui serait remplie par l'État... Après, il faut voir le territoire, etc., c'est la question du débat public. Je vous propose de passer aux présentations qui restent. On change un peu de sujet. On a beaucoup parlé de la ressource, de l'impact, sur la ressource halieutique ou sur les fonds benthiques. On va passer à la question de la navigation et l'impact pour la profession par rapport à d'éventuels obstacles, les câbles, etc. On a commencé à aborder le sujet avec l'IFREMER sur l'ensouillage des câbles avec une présentation de RTE. 10 minutes et 10 minutes d'échanges. On finira par la préfecture maritime pour dresser le sujet. Je vous passe la parole.

M. Vivien MOLINENGO, RTE

Bonjour à tous. RTE est le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité. C'est une entreprise de service public qui a pour mission d'acheminer l'électricité et d'assurer à tout instant un équilibre entre l'offre et la demande. Dans le cadre des raccordements des parcs éoliens en mer, le périmètre de responsabilité de RTE va des postes électriques en mer jusqu'aux postes à terre. Ici, je voudrais faire un focus sur les liaisons sous-marines qui relient le poste électrique en mer à l'atterrage. C'est le moment où les liaisons sous-marines sortent de terre et deviennent des liaisons souterraines. Les liaisons sous-marine RTE travaillent à les protéger systématiquement. Ça a été évoqué dans le cadre de l'étude de l'IFREMER. RTE travaille à protéger systématiquement ces câbles en mer via l'ensouillage. C'est le fait d'enterrer dans le fond marin les câbles électriques via différentes modalités en fonction de la nature des fonds marins, en fonction de leur résistance. En tout cas, c'est un ensouillage qui permet de protéger ces câbles électriques. Il va permettre de garantir le bon fonctionnement des câbles électriques en mer dans la durée, mais il va également permettre de rendre compatible la présence de ces câbles électriques en mer avec d'autres activités, et notamment des activités de pêche. L'ensouillage est la technique préférentielle, prioritaire, qui est recherchée par RTE pour protéger ces câbles en mer. Il peut y avoir des cas où, en raison notamment de la nature des fonds, il n'est pas possible techniquement de réaliser de l'ensouillage. Dans ce cas, RTE peut avoir recours à ce que l'on appelle de la mise en place de protections externes, de l'enrochement, de matelas en béton, qui permettent aussi de protéger les câbles, et donc de garantir leur bon fonctionnement dans la durée, mais aussi la compatibilité de leur présence avec d'autres activités en mer.

Quand RTE réalise des projets, à terre ou en mer, il ne le fait pas seul. On travaille avec un ensemble de partenaires, les services de l'État, les collectivités territoriales, mais aussi des acteurs du monde de l'environnement, des acteurs économiques, les acteurs de l'emploi, la profession agricole, mais aussi bien sûr en mer les représentants du monde de la pêche. C'est ainsi que dès 2013 un accord a été signé entre RTE et le comité national des pêches pour définir un cadre général de collaboration nationale. L'idée était de voir la manière dont, dans le cadre des projets en mer, RTE et les comités des pêches pouvaient travailler étroitement



pour que ces projets en mer se réalisent le mieux possible, et dans le respect des enjeux du monde de la pêche. L'importance de ce dialogue a été évoquée précédemment pour faire en sorte que les projets se réalisent le mieux possible. Un exemple concret de ce qu'a donné cette collaboration, c'est ce guide qui est sorti en 2017. C'est un guide de bonnes pratiques. Si ça vous intéresse, quelques exemplaires sont sur le comptoir. Un guide commun qui vise à identifier de bonnes pratiques que RTE et les comités des pêches peuvent prendre pour limiter les impacts des projets de RTE, la gêne de ces projets sur les activités de pêche. Sans vouloir être exhaustif, encore une fois des exemplaires sont disponibles, on peut mettre en avant quelques cas très concrets. Par exemple, RTE en phase d'étude, avant les travaux, s'engage à inviter ses prestataires à disposer d'un interlocuteur parlant français. Ça peut paraître anodin, mais c'est une condition vraiment essentielle pour que le dialogue puisse se faire de façon efficace entre RTE et ses prestataires, les comités des pêches et les pêcheurs. Un autre exemple. RTE s'engage à prendre en compte les enjeux halieutiques dans la planification de ses études en mer. Un peu en miroir, un engagement du comité des pêches à apporter son expertise, sa connaissance et ses informations à RTE sur les enjeux liés à la pêche dans la zone. Finalement, ses engagements peuvent être très réciproques, très complémentaires, et c'est vraiment ce que ce guide met en avant. Maintenant, ce qui est intéressant, c'est surtout que ce guide, au-delà de ce cadre général, a vocation à être décliné très concrètement sur le terrain. En 2019, avec le comité régional des pêches de Normandie, une convention de service a été passée pour cadrer la collaboration avec RTE dans le cadre de projets qui sont ou qui seront prochainement en phase de travaux. Finalement, autant de déclinaisons très concrètes de ce cadre national, général, de collaboration. Et je voulais ici vous donner un exemple très concret qui est celui du projet d'interconnexion IFA2 entre la France et l'Angleterre. IFA2 est une interconnexion entre les deux pays, une interconnexion sous-marine. C'est 200 kilomètres de câbles en mer. Côté français, c'est 24 kilomètres de câbles jusqu'à la station de conversion. C'est un projet qui permet de raccorder la France et l'Angleterre notamment pour tirer parti des différences de consommation et de production entre les deux pays. Entre la France et l'Angleterre, on n'a pas les mêmes habitudes de consommation. Les Anglais et les Français ne consomment pas au même moment, donc on n'a pas des pics de consommation au même moment. Et cette interconnexion, en organisant des échanges électriques, peut permettre de tirer parti de ces différences de consommation. De la même façon, ça peut permettre de tirer parti de différences de production liées notamment à la présence de parcs d'énergies renouvelables, qui là aussi entre les deux pays ne vont pas produire au même endroit. Et donc dans le cadre de ce projet d'interconnexion IFA2, qui sera mis en service à la fin de l'année, il y a eu un travail très suivi avec le comité des pêches dès le début du projet pour s'échanger de manière régulière de l'information. Mais aussi pour minimiser la durée et l'impact des travaux de RTE. Quelques exemples d'engagements pris par RTE ici : ne pas faire de travaux pendant la saison de la coquille Saint-Jacques. C'est bien entendu une saison, et ça a été rappelé, qui est cruciale pour l'activité de la pêche. Dans le cadre de cette collaboration, RTE a pu prendre l'engagement de ne pas réaliser de travaux durant cette saison cruciale pour éviter de gêner les activités de pêche durant cette saison. Un autre exemple d'engagement. C'est le fait d'avoir facilité l'accès à la plage aux pêcheurs à pied pendant les travaux à l'atterrissage. Là aussi, c'est pour éviter d'avoir trop de gênes sur l'activité des pêcheurs. On est typiquement sur le genre d'engagements où il est important que le comité des pêches nous informe de cet enjeu pour que RTE puisse le prendre le plus possible en compte dans le cadre de son projet. Un dernier engagement, un dernier exemple, cette recherche d'ensouillage des câbles a été évoquée autant que possible, là aussi pour assurer la bonne compatibilité entre la présence de cet ouvrage et les activités en mer.

M. David PROTHAIS, animateur

Vous approchez de vos 10 minutes...

M. Vivien MOLINENGO, RTE

Ça tombe très bien, parce que je vais conclure. C'était simplement des exemples très concrets de collaboration entre RTE et les comités des pêches et les pêcheurs. Vraiment, et ça a été évoqué, je pense que c'est un point important. C'est effectivement un milieu qui est complexe, avec des enjeux complexes, et finalement le fait d'avoir cet échange d'informations de façon très régulière avant les travaux, pendant les études, et pendant les travaux permet à RTE de minimiser le plus possible les impacts, la gêne sur les activités de la pêche. C'est vraiment dans cet état d'esprit, dans les projets de RTE, que l'on entend travailler.

M. David PROTHAIS, animateur

Juste une petite question avant de vous donner la parole. Où en êtes-vous de ce calendrier IFA2 ?

M. Vivien MOLINENGO, RTE



La mise en service est prévue à la fin de l'année, donc c'est un projet qui arrive à sa fin.

M. David PROTHAIS, animateur

Est-ce qu'il y a des réactions de la salle par rapport à ce qui vient d'être présenté avant la présentation de la préfecture maritime sur les questions plus générales de sécurité et navigation dans les parcs ? Monsieur.

M. Jean LORILLU, ancien président de l'OPN

Je remarque que lorsque l'on parle de l'ensouillage des câbles, il s'agit aussi de l'ensouillage des câbles entre les éoliennes, certainement. Je voudrais simplement rappeler, depuis pratiquement 13 ou 14 ans, que l'on a déjà beaucoup travaillé à des réunions comme celle-ci, même si je suis à la retraite depuis, à l'époque avec les promoteurs des éoliennes. Il nous avait été proposé effectivement des blocs en béton pour soutenir les éoliennes qui étaient beaucoup moins importantes que celles de maintenant. Le parc était beaucoup moins grand. On nous l'a presque doublé à une époque... Tout en augmentant la puissance des éoliennes en même temps. On n'a plus été concernés par ces travaux. On nous a imposé cette nouvelle donne. Néanmoins, nous avons proposé à l'époque, et je voudrais savoir s'il en est encore question aujourd'hui, que les blocs en béton soient conçus de manière à avoir des alvéoles pour permettre aux espèces marines d'avoir des abris pour la reproduction. Voilà une question.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que l'on parle de 25 années de vie de ces blocs en béton dans le fond de la mer et qu'ils seront retirés au bout de 25 ans. Si ça suit le schéma des centrales nucléaires, on est mal parti... On en aura pour plus longtemps... Le béton est très difficile à démolir. On le voit encore avec certains blockhaus auxquels on ne touche pas, parce que ça coûte des fortunes à démolir. Si l'éolienne qui est fixée dessus est démolie, j'ai beaucoup de craintes pour le béton qui est en dessous qu'on les laisse au fond de la mer. Ça se ne voit pas... Je crains aussi que l'on puisse envisager de reconstruire un parc éolien à côté.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Ce sont deux questions qui ne concernent pas directement RTE par rapport à l'ensouillage au sein du parc, par rapport à l'effet récif que l'on peut rechercher sur les blocs et sur la durée de vie des éoliennes. Sur l'aspect du démantèlement, il me semble qu'il y a eu des éléments de réponse, mais je note. Je vais passer la parole à l'État. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je veux bien les prendre, comme ça l'on fait une réponse de l'État avant de passer à la préfecture maritime. Monsieur.

M. Jérôme VICQUELIN, patron pêcheur à Port-en-Bessin-Huppain et conseiller municipal

On parle beaucoup de l'économie de la coquille Saint-Jacques. Il faut rappeler que les chalutiers normands représentent à 10 % près la même valeur que la coquille Saint-Jacques. On parle beaucoup de la coquille Saint-Jacques, mais ça représente le même chiffre d'affaires. On va encore impacter les chalutiers, les zones. On s'aperçoit que c'est là où l'on travaille. Ce ne sont pas les mêmes espèces que les côtières. À un moment donné, il va y avoir un report de pêche. On en parle souvent comme le Brexit... Là, il va y avoir un report de pêche, parce que si l'on ne peut pas travailler dans le parc éolien, qui va être assez au nord, et dans nos zones de pêche, parce que l'on s'aperçoit que dans les zones rocheuses, on ne va pas pouvoir le mettre. On travaille beaucoup dans les zones sableuses. Donc, on va aller embêter les petits côtiers, report de pêche, wow... Ça me fait peur ! On est capable de supprimer la pêche française et l'on n'est pas capable de mettre dehors des chalutiers étrangers... Quand je vois tout ça, ça me fait penser à ça... Là, on va être capable de détruire un peu la pêche hauturière. S'il n'y a plus de pêche hauturière à Port-en-Bessin-Huppain, il n'y a plus de port. Il y aura la coquille Saint-Jacques, certes, mais ça ne représente que la moitié. Donc, ça me fait peur en tant que pêcheur de pêche hauturière.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour votre intervention. Juste deux choses. Je pense que ça rejoint votre remarque sur les équilibres, l'effet de la potentielle arrivée de ces infrastructures sur les équilibres économiques ou de type de pêche. Je tiens à dire que s'il y a eu un focus sur la coquille Saint-Jacques, c'est parce qu'il y avait une étude qui était disponible et que c'était un moyen de partager des éléments avec vous. Mais, bien entendu, le débat public n'a pas vocation à mettre une activité devant l'autre. Sauf si vous êtes disponible tout le weekend, on peut faire le tour de l'ensemble des études disponibles. Je pense que c'est important de le faire. On peut espérer, dans la procédure de projet, qu'il y a ce soin apporté aux différents types de pêches, et j'imagine que le comité de la pêche est sensible à la question. En tout cas, c'était pour vous dire qu'il n'y a pas de choix de la part de la CPDP dans une pêche plus importante que l'autre. Je vais laisser la parole. Une petite réponse courte aux différents



points. J'ai noté la question de l'effet récif sur les blocs, la durée de vie des éoliennes, et il me manque un élément. Je n'arrive pas à me relire, vous m'excuserez...

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Oui. Merci beaucoup. Il y avait une question sur le fait que RTE a présenté ce qu'il se passe pour le câble de raccordement. Pour les câbles entre les éoliennes, ils sont de la responsabilité du porteur de projet. Effectivement, dans le cadre de l'appel d'offres qui est organisé par l'État et les autorisations ensuite qui seront données, il y a l'application du même principe. Priorité à l'ensouillage des câbles, lorsque c'est possible. Lorsque ce n'est pas possible, protection par ces enrochements. J'ajoute un élément complémentaire. C'est également quelque chose qui a été travaillé sur le parc de Courseulles-sur-Mer. Dans l'appel d'offres que l'État organise, il y a une contrainte imposée aux porteurs de projets, c'est de faire en sorte que les alignements de câbles permettent de pêcher dans le parc. La préfecture maritime va vous en parler. L'État cherche vraiment à ce que l'on puisse continuer à pêcher dans les parcs, mais on essaye aussi de trouver quelques solutions ou préconisations auprès des porteurs de projets pour que ce soit vraiment possible. Typiquement, les tracés de câbles interéoliennes ne se font pas n'importe comment. Les pêcheurs pourraient draguer dedans et s'accrocher. Ils sont alignés sur les axes des éoliennes ce qui permet d'avoir des traversées entre les éoliennes dans lesquelles il serait possible de pêcher. C'est un principe qui est également présenté.

Une autre question. Qu'est-ce que l'on va faire à la fin de la durée de vie du parc ? C'est un peu le même sujet. Casser du béton est très compliqué. Finalement, après 20 ou 30 ans d'exploitation du parc, quand on démantèle tout, est-ce qu'il vaut mieux aller mettre des explosifs au fond de la mer pour enlever ces blocs en béton, ou est-ce que finalement l'on verra dans 20 ou 30 ans s'il y a ces phénomènes de *biofouling*, d'effet récif avec des algues, de la biodiversité qui s'est mise sur ces objets ? Une étude devrait être faite au moment venu pour savoir s'il n'est pas plus impactant de démolir à explosif des blocs en béton au fond de la mer qui auront été recouverts de plein de biodiversité ou de les laisser en l'état. Ce sont un peu des choses prospectives.

Je voulais aussi simplement réagir sur le fait qu'on a beaucoup parlé de la coquille Saint-Jacques aujourd'hui. Je le redis au nom de l'État. On ne se préoccupe pas que de la coquille Saint-Jacques, évidemment. Dans les impacts sur les activités existantes de pêche, on s'intéresse à l'ensemble des impacts et des modes de pêche. On vous a présenté quelques cartes qui étaient notamment sur la coquille Saint-Jacques et le Port-en-Bessin-Huppain, mais on a tout un tas d'autres cartes qui sont mises à disposition du public. Je vous invite à aller les voir sur le site internet du débat public. Il y a un lien vers un visualiseur cartographique où l'on peut choisir tous les types de pêche, tous les ports d'attache, etc. Il y a vraiment plein de données qui sont disponibles et c'est vraiment sur la base de l'ensemble de ces données que l'on souhaitera collectivement trouver une zone qui sera la moins impactante possible.

Est-ce que je voulais que je réponde aussi à la question précédente pour savoir si c'est déjà choisi ou pas ?

M. David PROTHAIS, animateur

Oui, en quelques mots. Je vais inviter M. MAIRE à venir nous rejoindre en même temps, mais en deux mots si vous pouvez, parce que vous avez déjà eu des éléments de réponse dans votre présentation.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Oui, il faut être très clair avec ce qui a été décidé et ce qu'il ne l'est pas. Il y a des choses qui sont décidées, mais il y a aussi des choses qui ne sont pas décidées. Il faut aussi être clair sur les décideurs. Sur l'énergie, il y a une loi de l'État français qui a été adoptée par son parlement, élu démocratiquement, disant qu'il faut développer les énergies renouvelables et qu'il faut développer l'éolien en mer. C'est un choix issu du fonctionnement de notre démocratie. Il y a un choix de développer les énergies renouvelables et un choix de développer l'éolien en mer. C'est une première décision. Ensuite, un débat public a déjà eu lieu sur la politique énergétique sous l'égide de la CNDP aussi, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. C'était en 2018. Il y a eu des débats pour savoir s'il fallait faire ou pas de l'éolien en mer, de l'éolien terrestre, s'il faut baisser la part du nucléaire, etc. Dans le cadre de ce débat, la CNDP avait organisé le G400. C'est un groupe de 400 citoyens tirés au sort pour continuer le débat et pour s'exprimer sur ces questions de politique énergétique. À 67 %, ils étaient favorables au développement de l'éolien en mer parmi les énergies renouvelables. Ce sont déjà des choix qui sont pris.

Ensuite, il y a un choix qui n'est pas fait. C'est celui du lancement de cet appel d'offres, parce qu'il sera potentiellement lancé après le débat public. L'État a déjà affiché sa volonté de faire ce parc. Évidemment, si des millions de Normands se lèvent et disent qu'ils s'opposent à ce parc, je pense que l'État réfléchira peut-être sur



l'opportunité de faire ce parc. Mais, très concrètement, il y a eu des concertations, il y a eu un débat public sur l'éolien en mer. Il y a aussi eu des concertations réalisées par la CNDP.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vous invite à conclure...

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Sur les documents stratégiques de façade, il y a eu aussi des concertations sur ces projets. On n'est pas sur un projet où c'est un industriel privé qui a décidé, hors de tout cadre, de faire un projet et où l'on débat pour savoir si l'on est favorable ou non. On est dans un projet qui s'inscrit dans un historique de concertation. On comprend qu'il inquiète. Et ce qui n'est pas encore décidé, c'est vraiment ça le message, si l'on fait ce projet, c'est le lieu d'implantation du projet. Vraiment pour l'État l'objectif de ce débat public, c'est de trouver ensemble la zone où c'est le moins impactant pour l'ensemble des activités et cette décision n'est pas encore prise, contrairement aux parcs précédents. On est dans le débat public et l'on cherche la zone.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. J'ajoute que du point de vue du débat public, ce n'est pas parce qu'une décision a été prise qu'on ne peut pas en débattre et en discuter pour vérifier qu'elle est bonne. On est là pour ça, y compris pour suggérer de déconstruire certaines décisions quand ça s'impose. Je n'ai pas besoin de revenir sur des projets dans l'actualité récente qui montrent que parfois pour des projets, il y a une succession de décisions et *in fine* le projet est abandonné... Du point de vue du débat public, il n'a pas à se mouiller, à prendre parti sur cette orientation, mais on est là pour en discuter librement. M. MAIRE, vous avez la lourde tâche de terminer cette réunion, mais je pense que tout le monde est encore frais et tout le monde a envie d'entendre vos propos. On arrive vers la fin, mais prenez le temps, prenez vos 10 minutes pour présenter les enjeux du point de vue de la préfecture maritime. On prendra un temps d'échanges après pour discuter et vos questions par rapport aux éléments que vous allez présenter.

M. Nicolas MAIRE, REMAR

Merci. Je vais tenir mes 10 minutes. Je représente la préfecture maritime de Cherbourg-en-Cotentin. Comme vous le savez, la mission principale du préfet maritime est de garantir la sécurité des personnes et des biens en mer. Les parcs éoliens vont constituer une activité supplémentaire en Manche. Notre objectif est bien de garantir la préexistence des activités qui étaient là au préalable de ces parcs en assurant la sécurité de l'ensemble des activités. Cette sécurité des activités passe notamment par le fait de réglementer la navigation dans le parc. C'est bien le préfet maritime qui prendra la décision. Même si le préfet maritime est un marin d'État, il ne prendra pas la décision seul. Il se basera sur les instructions de la Direction des affaires maritimes et des avis des grandes commissions nautiques. Vous connaissez probablement les grandes commissions nautiques. Elles sont composées de marins pêcheurs, de pilotes, de marins à la Marine nationale, de marins en commerce et de plaisanciers. Leur mission est de vérifier la compatibilité des projets en mer avec la navigation maritime. Ces grandes commissions nautiques se sont réunies à six reprises pour se prononcer sur six projets de parcs éoliens posés. Elles ont toutes donné un avis favorable à ces parcs, sous réserve de respecter certaines recommandations pour assurer la sécurité de la navigation.

Bien entendu, pour le projet de parc qui nous concerne aujourd'hui, cette grande commission nautique ne s'est pas encore réunie. On est beaucoup trop en amont. Néanmoins, les autres grandes commissions nautiques ont déjà donné à peu près les mêmes recommandations, donc on a des tendances qui se dégagent. Et l'on peut estimer que ce qui a déjà été donné en matière de recommandations sera appliqué pour le prochain parc au large de la Normandie. Ces recommandations concernent à la fois la pêche professionnelle, la plaisance et la navigation commerciale. Je vais me concentrer aujourd'hui, dans la présentation, sur la pêche professionnelle.

Ici, comme vous le savez, les règles applicables pour la navigation dans les parcs éoliens sont assez différentes d'un pays à l'autre. Ici, vous pouvez voir deux parcs éoliens, deux zones dédiées à l'éolien à gauche côté belge et à droite côté hollandais. On a deux approches très différentes. À gauche, une approche belge assez restrictive où vous n'avez aucune autorisation d'accès aux parcs, peu importe le type de navire. Et une approche un peu plus libérale côté hollandais où l'on autorise la navigation des navires de moins de 24 mètres. Vous avez aussi une sorte de corridor pour les navires un peu plus gros entre 24 et 45 mètres. En France, on va avoir une position un peu plus intermédiaire. On sera à peu près entre les deux approches. On va autoriser l'accès des navires dans les parcs, mais essentiellement sur la base du type de navire. Vous pouvez voir un schéma de parc.



J'ai évoqué tout à l'heure le risque que l'on peut rencontrer en mer. C'est bien la concentration de multiples activités dans une zone assez restreinte telle que les parcs : la navigation commerciale ; plaisance ; et pêche professionnelle. Le choix de la Direction des affaires maritimes et des grandes commissions nautiques a été de créer une sorte de hiérarchisation entre les activités. Il est évident qu'il y aura une attention toute particulière pour la pêche professionnelle. Par exemple, vous pouvez le voir sur les cartes, vous avez ici ce schéma de parc éolien. Les navires de commerce ne pourront pas naviguer en deçà de cette limite des deux nœuds nautiques du parc. Et la plaisance ne pourra pas s'approcher à moins de 500 mètres du parc. L'idée est bien d'éviter une concentration d'activités diverses au sein d'un même endroit.

Ici, en ce qui concerne la navigation dans le parc, les règles sont globalement les suivantes. Vous avez une interdiction de navigation dans un rayon de 50 mètres autour de chaque éolienne et de 200 mètres autour du poste électrique en mer. Il y aura également une répartition à faire entre la pêche aux arts dormants et la pêche aux arts traînants. Ici, je pense que vous connaissez tous ce parc, c'est celui de Courseulles-sur-Mer. Ce qui est proposé, c'est de laisser la pêche aux arts dormants le long de l'alignement des éoliennes et de dédier le reste de la zone aux arts traînants.

Bien entendu, pour les différents parcs, il y aura des spécificités pour chaque zone. À titre d'exemple, à Courseulles-sur-Mer, pour la coquille Saint-Jacques, il y aura une organisation qui sera différente en fonction de l'ouverture ou de fermeture de la pêche à la coquille Saint-Jacques.

Jusqu'à présent, j'ai essentiellement parlé de la période d'exploitation du parc qui durera une vingtaine d'années, mais la période la plus sensible pour l'activité de pêche sera la période de construction qui devrait durer environ deux ans. Durant ces deux années, vous aurez beaucoup de monde sur l'eau, vous aurez des navires de servitude, vous aurez à installer des éoliennes, vous auriez à installer des câbles sous-marins. L'objectif est que cette activité impacte le moins possible l'activité de pêche professionnelle. Il est donc prévu de faire une sorte de phasage de la construction. Vous aurez une zone qui sera dédiée à la construction. Dans cette zone, l'activité de pêche ne sera pas autorisée pour des questions de sécurité maritime. Par contre, les autres zones seront accessibles à la pêche.

Je n'entre pas plus dans le détail, mais c'est juste pour évoquer l'esprit de ces règles qui est la volonté de l'État de tout faire pour maintenir l'activité de pêche dans les parcs. Après, malheureusement le risque zéro n'existe pas. Il faut donc anticiper tout événement de mer dans ces parcs. C'est pour cette raison qu'il y aura notamment dans le parc du balisage maritime, du balisage aérien pour rendre visibles les parcs pour les marins. Vous aurez également une station radio VHF. Vous aurez un centre de surveillance qui sera armé H24 et dédié exclusivement à la surveillance du parc. Il disposera également de caméras pour surveiller le parc. S'il y a un problème sur le parc, ce centre de surveillance contactera directement le centre étatique qui est dédié aux sauvetages en mer pour coordonner les secours. À terme, il y aura une répartition des compétences entre l'opérateur privé et l'État. En gros, les petites blessures des techniciens dédiés au parc seront gérées directement par l'industriel. Par contre, s'il y a un événement qui concerne les pêcheurs, bien entendu, on reste sur la même organisation. L'État sera responsable de l'organisation des secours.

J'ai évoqué tout à l'heure les grandes commissions nautiques. À titre d'exemple, pour Courseulles-sur-Mer et Fécamp, elles ont eu lieu en 2015. Néanmoins, ce qu'elles ont déjà édicté en 2015 n'est pas intangible. Elles ne sont pas définitivement fixées. Pour chaque parc, il faut savoir que l'on a – et ce sera également le cas pour le futur parc au large de la Normandie – des instances de concertation et de suivi. L'objectif est de rassembler l'ensemble des personnes concernées par ces parcs, en particulier les pêcheurs professionnels, de leur transmettre des informations sur le suivi, sur l'évolution du parc, et d'organiser des groupes de travail sur des sujets divers et variés tels que la sécurité maritime et la pêche. Par exemple, les réunions qui ont porté sur le parc de Fécamp ont conduit à l'organisation d'un exercice de sauvetage sur un mat de mesure. Il était là pour simuler une éolienne et voir comment sauver des personnes qui se blessaient au pied ou au sommet d'une éolienne, etc. On a fait intervenir la SNSM. On a fait intervenir des pompiers, des médecins, etc., pour voir les enseignements que l'on pouvait tirer. Enfin, le second enseignement qui s'est dégagé, c'est pour Courseulles-sur-Mer. C'est l'expérimentation pêche qui a été faite en 2018 dans un parc simulé par de l'AIS. Je pense que les expérimentations ont été extrêmement bénéfiques. On a pu dégager des enseignements qui seront utiles pour favoriser la sécurité maritime au sein du parc, en particulier pour les pêcheurs professionnels. On encourage pour la suite ce genre de dialogues. J'en ai terminé. Je crois que j'ai dépassé mes 10 minutes...

M. David PROTHAIS, animateur

Vous êtes dans le timing. C'est très bien. Merci pour la concision et pour avoir parcouru l'ensemble de ces points. Je vous invite à rester un peu autour du manche et debout, s'il y a des questions ou des observations



par rapport à ce qui vient d'être présenté. C'est essentiel. On parle de navigabilité, de pratiques autour du parc, mais surtout de la sécurité des gens en mer. Est-ce que vous avez des observations ou des questions ? Monsieur.

M. Giorgio CAVALIERI, citoyen de Port-en-Bessin-Huppain

Les marins pêcheurs sont clairement opposés à ce projet. Ils pronostiquent la mort de la pêche dans la Manche et par voie de conséquence de la Normandie. Quelles actions ces marins doivent-ils mener pour être entendus ?

M. David PROTHAIS, animateur

Du point de vue du débat public, je pense qu'ils le sont très clairement. Ça va être noté dans les conclusions finales du débat. Ça a été noté dans les comptes-rendus d'autres débats en Normandie, mais aussi pour d'autres territoires. De ce point de vue, on peut vous dire que le débat public joue sa partie. Après, il y a des décisions qui sont prises par l'État, par les industriels, etc. Je leur laisserai la parole pour revenir sur votre remarque. Monsieur.

M. Nicolas LEBLANC, chargé de mission CRPMEM Normandie

Si le quatrième parc est implanté à plus de 12 miles, la préfecture maritime sera contrainte par la réglementation de l'OMI en matière de sécurité et à priori une interdiction de pêche à moins de 500 mètres des éoliennes.

M. Nicolas MAIRE, PREMAR

Je crois que c'est 500 mètres maximum. Le droit international prévoit que l'État peut interdire l'approche à 500 mètres maximum du parc, mais ce n'est qu'une possibilité. On a une contrainte par une distance maximale d'approche du parc, mais on n'est pas dans l'obligation de prendre cette distance sécuritaire. Actuellement, je vous avoue que l'on n'a pas encore envisagé cette zone d'interdiction.

M. Nicolas LEBLANC, chargé de mission CRPMEM Normandie

D'accord. C'est au moins intéressant de le savoir.

M. David PROTHAIS, animateur

Qu'est-ce qui justifie ce maximum ?

M. Nicolas LEBLANC, chargé de mission CRPMEM Normandie

Là, on est en haute mer, c'est la liberté de navigation.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord. C'est pour ne pas empêcher de manière disproportionnée la navigation dans la zone. OK. M. ROGOFF.

M. Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches maritimes de Normandie

Si les pêcheurs sont opposés au quatrième appel d'offres, ils ne sont pas opposés au fait de faire des propositions. Si l'on peut remettre la carte des usages en mer, il y a toute une zone sur le nord de Cherbourg-en-Cotentin. Il y a très peu d'activités de pêche et c'est une zone qui pourrait parfaitement être dédiée à l'éolien, si l'État concédait quelques-uns de ses espaces, puisqu'il y a beaucoup d'espaces – le monsieur de la préfecture nous le dira, je ne sais pas trop – et de grandes zones où l'on peut implanter des parcs éoliens. Ça reste quand même une très grande surface. Tout comme l'on sait que du côté de Dieppe – le Tréport avait proposé une zone de substitution, parce qu'ils n'étaient pas contents de cette zone. Ça leur a été aussi refusé. Très clairement, les pêcheurs font des propositions, mais ils ne sont pas entendus, c'est-à-dire qu'il y a des contraintes extérieures qui passent au-dessus des intérêts des professionnels. Et, c'est un peu difficilement audible.

M. David PROTHAIS, animateur

. Est-ce que vous pourriez apporter des éclaircissements sur les zones concernées ?

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Je vais revenir sur mes cartes. Vous voyez les tâches en gris clair. Elles correspondent aux fonds marins. Pour faire de l'éolien dit posé, il faut être en dehors de ces tâches qui sont de l'ordre de 60 mètres. On ne peut pas aller dans ces zones, donc la carte se réduit. La zone du débat public se réduit du fait de ces fonds marins. On ne



peut pas aller au nord de Cherbourg-en-Cotentin. Pour faire de l'éolien dit posé, ici, on a plus de 60 mètres, donc on ne va pas y aller.

M. David PROTHAIS, animateur

C'est la profondeur qui permettrait, par contre, d'autres technologies, peut-être.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

L'éolien flottant commence à 60 mètres.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord. Une petite précise rapide. M. DU PASQUIER, je voudrais rendre la parole à la salle. M. ROGOFF, vous parliez de zones qui étaient à des usages que vous ne connaissiez pas. Est-ce que c'était aussi sur cette zone ?

M. Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches maritimes de Normandie

Ce sont des zones dédiées à la Marine nationale. On peut tout à fait faire de l'éolien au-delà de 50 mètres. C'est juste une question de coût. Effectivement, ça l'augmente. Après, il faut savoir si l'on veut préserver une activité ou si l'on veut la substituer. Je regrette, mais sur le nord de Cherbourg-en-Cotentin il y a de la place pour mettre des éoliennes dans la limite des 50/60 mètres où l'on est juste, mais on peut mettre des éoliennes. Après, il y a des zones où l'on nous dit que ce n'est pas possible, parce que l'État n'en veut pas dans ces zones. Chacun peut donc faire un effort...

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Je me permets de compléter, M. ROGOFF. Ici, on a le rail. On pourra difficilement, même si l'on sort des limites techniques, poser des éoliennes.

M. Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches maritimes de Normandie

Pourquoi voulez-vous sortir des 12 miles ? Je vous dis que c'est dans les 12 miles. Là, vous partez trop loin...

M. David PROTHAIS, animateur

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Est-ce que quelqu'un dans la réunion n'a pas encore osé prendre la parole ? Plusieurs personnes ont pris plusieurs fois la parole, mais je voudrais m'assurer avant la fin de cette réunion qu'il n'y a pas quelqu'un qui n'a pas pu poser sa question ou son observation. Je vous laisse réfléchir. Je vous laisse parler, Madame.

Mme Véronique LEROUX, Le GRAPE

Dans ce débat, je suis étonnée que l'on n'ait pas parlé une seule fois d'un seul centime d'euro. On sait que l'éolien terrestre a coûté 100 milliards d'euros, mais on n'a pas du tout abordé le problème de l'argent, pour une fois.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de votre observation. Je note que M. DU PASQUIER peut apporter un élément. On n'a pas beaucoup parlé de budget. Ça fait partie, clairement, du périmètre du débat public. Comme je vous le disais, aujourd'hui il y a un choix de focus sur la pêche, mais au Havre vous en avez parlé. Ça a donc déjà été abordé dans le cadre d'une réunion, et ça peut être de nouveau discuté lors des différentes réunions. Encore une fois, on a fait le choix de se focaliser sur la pêche professionnelle aujourd'hui et au Tréport, la semaine prochaine. Mais, ça n'écluse pas les autres points du débat public. Votre remarque est tout à fait juste. Est-ce qu'il y a une dernière observation ? Je vois qu'il est 17 h 05. Je voudrais que l'on reste un peu dans le timing général de la réunion. S'il n'y a pas d'autres observations, je laisse la parole. Monsieur.

M. Roger LOTTIN, retraité

C'est juste une information. Je vis depuis longtemps près de Port-en-Bessin-Huppain. C'est pour vous recommander à tous la lecture d'un petit livre fait par un chercheur du CNRS de Brest qui s'intitule *La coquille Saint-Jacques : sentinelle de l'océan*. Extraordinaire petit livre scientifique puisque c'est fait par le CNRS, mais accessible à tout le monde. Vous vous régalez... En commande chez les meilleurs libraires...

M. David PROTHAIS, animateur

Merci beaucoup. J'en profite pour faire la publicité du recueil d'ouvrages qui a été répertorié sur le site du débat public. On répertorie un certain nombre de points de vue et d'ouvrages qui permettent d'aborder la question de



l'énergie éolienne en général, de l'éolien en mer. On note bien cet ouvrage qui pourrait venir le compléter. Si ça vous va, je laisse un petit à M. DU PASQUIER pour répondre à la question sur le coût et la parole à Martine BARTOLOMEI, de la CPDP, pour clore cette réunion.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Merci beaucoup. Pour vous répondre sur le coût, effectivement la session d'aujourd'hui est un débat public long. Il y a plein de réunions. Je vous invite à aller voir très rapidement sur le site du débat public les présentations, le verbatim et l'enregistrement de la session au Havre, samedi dernier. Il a été question d'économie et de coût. En deux mots, le coût de l'éolien en mer posé par rapport au coût des autres énergies... Pour vous donner un ordre d'idée, le coût du nucléaire historique, c'est ce qu'il y a de moins cher en France voire en France, se situe aux alentours de 42 à 45 euros du mégawatt. L'éolien posé en France, à Dunkerque, et le parc que l'on a attribué tout récemment, et au regard des retours d'expériences des autres parcs à l'étranger, on est à peu près dans ce même ordre de grandeur, à savoir entre 40 et 60 euros du mégawatt. Donc, l'éolien en mer posé est compétitif aujourd'hui. C'est vrai que c'est un élément important dans le contexte. Je fais encore la publicité des informations qui sont sur le site internet du débat public. Il y a une fiche qui est disponible sur les coûts. Il y a notamment un tableau qui compare le coût de l'éolien en mer avec un peu toutes les autres énergies renouvelables. Si ça vous intéresse, vous pouvez aller regarder.

M. David PROTHAIS, animateur

Un petit mot, Mireille.

Mme Mireille HEERS, membre de la Commission particulière du débat public

Pour éclairer ce que M. DU PASQUIER a dit, pour tous ces chiffres, il faut regarder s'ils incluent ou pas le coût du raccordement pris en charge dans certains cas par l'État. Les questions de coût sont très complexes. Ce n'est pas seulement un chiffre...

M. David PROTHAIS, animateur

Et ces questions varient dans le temps puisque les coûts étaient supérieurs dans les débats précédents vu la jeunesse de la filière. C'était l'argument qui était annoncé dans le cadre des débats. Martine.

Mme Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission particulière du débat public.

Juste une information. La semaine prochaine, le 31 janvier, il y a une réunion dédiée à la pêche au Tréport et d'autres réunions, le 5 février à Saint-Vaast-la-Hougue, plutôt sur les questions de paysage, patrimoine, impact de l'éolien sur ces éléments. Si vous pouvez vous libérer, vous êtes tous les bienvenus, même si vous n'êtes pas de la même Normandie. En tout cas, merci pour votre participation.

M. David PROTHAIS, animateur

Une dernière prise de parole avant de vous remercier. Allez-y.

M. Jérôme VICQUELIN, patron pêcheur à Port-en-Bessin-Huppain et conseiller municipal

Pour conclure, en tant que pêcheur, on n'en veut pas ! C'est clair. Que va-t-il se passer ? Là, ce sont de belles paroles, on entend tout le monde. Nous, c'est clair, ça ne va pas changer notre position. On n'en veut pas du tout que ça soit à droite ou à gauche... On ne veut pas d'un quatrième parc éolien. Donc, que va-t-il se passer ? À un moment donné, par rapport à ce que j'entends, à la fin, on ne va peut-être plus écouter la parole du pêcheur... Nous, le pêcheur ne va pas changer... C'est clair ! On a déjà contribué à un parc. On n'en veut pas d'un quatrième... Je le dis clairement en tant que pêcheur, au nom de la commune, tout ce que vous voulez, on n'en veut pas ! Que va-t-il se passer ? Là, on entend le préfet maritime, on entend tout le monde, c'est très bien, on va faire en conséquence. Mais, on n'en veut pas et ça ne va pas changer ! On ne veut pas d'argent en compensation. On ne veut pas de parc... Quel est le but ? Que va-t-il se passer si nous ne voulons pas du parc, mais qu'il va se faire quand même ? Qu'est-ce qu'il va falloir faire ? Détériorer le parc ? Faire des manifestations ? C'est ce qu'il va se passer parce qu'on n'en veut pas ! C'est la mort du métier de marin pêcheur. Clairement, on ne veut pas de parc éolien près de chez nous.

M. David PROTHAIS, animateur

Pour vous apporter des éléments sur ce point, par rapport au débat public, c'est vraiment le point de départ. Le débat public s'engage à rendre compte de l'ensemble des propos et des positions. Clairement, votre position figurera dans le rapport de la CPDP. Il l'a été bien entendu et il n'est pas du tout ambigu. Cette réunion et celle



du Tréport permettent de comprendre les argumentaires, les enjeux, d'affiner un peu la perception, de la partager aussi avec d'autres, parties prenantes. Il y aura aussi d'autres points de vue qui vont être exprimés. On sera là pour rendre compte de tout ça. Le compte-rendu va être publié dans les deux mois qui suivent la fin du débat, donc le 15 mai. La loi – c'est le Code de l'environnement – contraint la maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence la DGEC de prendre une décision officielle, de la rendre publique pour dire ce qu'il a entendu et comment il motive ou non la poursuite de son projet. Le débat public est là pour regarder toutes les alternatives, une zone, deux zones, aucune zone, pour documenter au mieux cette décision. C'est un pouvoir un peu « d'influence du public » que de mettre à la pression à l'État pour dire qu'il prend une décision, il doit la motiver par rapport à votre position. Votre position est très claire. Micro réaction avant de clore ce débat, parce qu'il pourrait durer très longtemps.

M. Louis DU PASQUIER, maître d'ouvrage

Effectivement, il faudra s'arrêter à un moment. Je voulais vous dire qu'on vous a entendu. On est aussi venu ici pour vous écouter. J'ai expliqué que certaines décisions ont été prises, mais que d'autres ne sont pas encore prises. Il y a un débat public. La décision n'est pas encore prise, mais l'État tient à vous faire passer un message en tant que pêcheurs ou élus sur ce projet. OK, vous ne voulez pas le faire. On l'a entendu et il sera rapporté aux personnes qui décideront *in fine* et votre parole sera entendue aussi avec celles des autres personnes qui s'expriment sur ce sujet. OK, vous n'en voulez pas, mais si jamais il se fait, il convient de connaître la zone où ça serait le moins impactant pour vous. C'est un sujet essentiel pour nous. Finalement, si l'on est dans une opposition frontale, c'est stérile. À un moment, il faut arriver à se mettre autour de la table. C'est vraiment une main tendue. C'est à ça que sert aussi ce débat public. Peut-être qu'à la fin on va vous dire que l'on a vraiment regardé, que l'on a fait le travail, on n'a vraiment aucune zone où ça serait le moins impactant. Mais, on voudrait que vous participiez à la phase suivante du débat qui consiste à regarder les zones. À la fin, en tant que fonctionnaires, ça nous permettrait d'expliquer aux personnes qui vont décider les zones où ça serait absolument impossible, si c'était effectivement impossible pour vous. On a aussi besoin d'arguments.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais vous demander de poursuivre ces échanges, si vous le souhaitez, en marge de la réunion. Juste pour rebondir quand même, je pense que l'intérêt du débat public est de documenter les positions des uns et des autres, vous en tant que pêcheurs pour dire que ce n'est pas possible à tel pour telle raison. De l'autre côté, ça permet de justifier les raisons pour lesquelles ils veulent faire ce projet ici ou d'ailleurs. C'est l'intérêt de donner des arguments. Un grand merci à vous tous pour cet exercice de dialogue qui est précieux. J'espère que vous avez passé un bon moment et que tout le monde a pu partager des connaissances. C'était l'objectif de la réunion du jour. Un grand merci.

